



Ottignies-Louvain-la-Neuve

www.olln.be

Bulletin communal • Bimestriel n°194 – Avril 2015

BELGIQUE-BELGIE		
1340 OTTIGNIES 1		
P.P.	7	795



POLICE

Lutter : cambriolages et criminalité de rue

Garantir : sécurité routière, tranquillité et ordre public

Ristournes
Eau – Electricité
Page 30




Ets HERMAND S.P.R.L.
OTTIGNIES
 010 / 41 34 32
 Avenue des Combattants 117 - 1340 Ottignies - www.herman.be

Donnez vie à vos murs avec des enduits décoratifs
 Création Mortex | Tadelakt | Argile | Chaux | Pierre reconstituée



Artalis
 L'ART MURAL

Pierre Fabry | Rue de Nivelles 11 - 1435 Mont-St-Guibert | Tél. +32 (0)478 40 28 63 | www.artalis.be

EN ASSURANCES

N° FSMA : 12913 A

PIERSON
 c'est bon
 010-41.42.43

ASSURANCES TOUTES BRANCHES
 PRETS ET PLACEMENTS

www.piersoncestbon.be



Ottignies-Louvain-la-Neuve

• Police	5	• Environnement	37
• Nouvelles de la Ville	19	• Loisirs	41
• Social	30	• Tribune libre	49

Editeur responsable :
 Annie Galban-Leclef
Rédaction et crédit photographique :
 Marie-Claire Dufrene
Service Information :
 Avenue des Combattants, 35
 1340 Ottignies
 Tél. : 010 43 61 70
 Fax : 010 43 61 09

Réalisation :
 Redline communication
Publicité
 Christophe Thienpont - 0479 616 192

Impression :
 Imprimé sur les presses de l'imprimerie
 Massoz, rue du Parc, 44 - 4432
 Alleur. www.massoz.be
 L'imprimerie Massoz est certifiée FSC
 et PEFC. Ces certifications assurent
 que les fibres qui composent les
 papiers utilisés dans la réalisation de
 leurs imprimés proviennent de forêts
 gérées durablement.

Le Bulletin communal est imprimé sur
 papier 100% recyclé Cyclus. Nous
 entendons ainsi œuvrer
 à la protection de l'environnement.

La Ville sur internet : www.olln.be

Ville universitaire jumelée avec
 Jassans-Riottier (France),
 Veszprem (Hongrie) et Tiassalé (Côte
 d'Ivoire. Pacte d'amitié avec Masaya
 (Nicaragua) et Draganesti (Roumanie).

Les personnes non domiciliées dans
 l'entité et désireuses de recevoir le
 Bulletin communal peuvent en faire la
 demande au service Information.

Pour le bulletin de juin 2015, dépôt des
 articles avant le 4 mai et des insertions
 publicitaires le 18 mai.

Photo de couverture :

Contrôle de police sur la RN4.

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vivons-nous en sécurité à Ottignies-Louvain-la-Neuve ? Notre police fait-elle bien son travail ? On peut répondre très positivement à ces deux questions. Si je me permets d'être aussi affirmatif, c'est que nous disposons de données précises et chiffrées à ce sujet.

A commencer par une vaste enquête locale de sécurité menée en 2011, qui révélait un très faible sentiment d'insécurité au sein de la population et un très haut taux de satisfaction du travail effectué par la police.

Il y a une culture policière spécifique à notre ville, faite de rigueur et de professionnalisme, d'écoute et de dialogue. Si l'appréciation qui ressort de l'enquête est aussi positive, c'est en raison de ces qualités de notre police, mais également grâce au renforcement progressif de ses effectifs. Ainsi est-on passé de 80 policiers lors de la réforme en 2002 à 115 aujourd'hui. C'est un choix qui a été fait et assumé, avec son importante implication budgétaire.

La première préoccupation qui ressortait de l'enquête est la sécurité routière. Elle fait partie de nos priorités d'action. Cela s'est traduit par une mutation dans la conception même de nos voiries, privilégiant la sécurité des usagers les plus vulnérables. Avec des résultats très encourageants : le nombre d'accidents avec blessés est en constante diminution (-30 % en une quinzaine d'années). Nous en sommes toutefois conscients : il y a encore du pain sur la planche !

Mais nous ne voulons pas que ces résultats globaux très positifs ne masquent des points d'attention, les cambriolages par exemple, dont nous sommes victimes comme toutes les communes du pays. Sur ce plan, ce sont les actions de prévention (de « techno-prévention ») que nous voulons privilégier.

Autre sujet de préoccupation, spécifique à notre ville : les nuits à Louvain-la-Neuve ! Entre 22h et 6h du matin, c'est plus de 90 % de notre activité policière qui est concentrée à Louvain-la-Neuve. Pour des rixes, du tapage, de l'ivresse publique. Telle est la rançon de l'activité bouillonnante qui s'y déroule tous les soirs.

Le dossier de ce numéro du Bulletin vous présente la police de l'intérieur et dans toutes ses facettes, dont certaines, j'en suis sûr, sont peu connues.

Bonne lecture,

Jean-Luc Roland, votre bourgmestre





Tom & Co
Votre animal et vous

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 18h30
Av. des Métallurgistes, 1490 Court-St-Etienne
Tél.: 010/61 37 01 • www.tomandco.be

TOM & BEAUTY
Toilettage - Trimsalon



FUNÉRAILLES DEBROUX SPRL



FUNERARIUM À OTTIGNIES

Incineration - Fleurs en soie
Organisation de funérailles pour tout budget
Avenue des Combattants, 26 - 1340 Ottignies
www.funerailldebroux.be
Tél : 010/ 41 42 91



FRITERIE de L'HOCAILLE

PARKING DE LA PISCINE À LOUVAIN-LA-NEUVE

OUVERT
du lu. au ve. de 11h30 à 14h00
et de 17h30 à 21h30
Sa. et di. de 17h30 à 21h

En ce moment,
PROFITEZ DES TAUX MINI
pour tous vos projets immobiliers
(rachat de crédit, nouvelle acquisition, construction,...)



Contactez-nous sans engagement pour obtenir une offre.

Attention : Emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent
Prêteur : Agricaïsse S.C.R.L., Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles
ER : Peter Venneman | Boulevard Sylvain Dupuis 251 | 1070 Bruxelles.

Agence Julien Fabry
Avenue du Douaire 51
1340 OTTIGNIES
Tél : 010 41 42 40
OTTIGNIES@AGRISSA.BE
OTTIGNIES CONSEILS SPRL
BE 0476 335 623
N° PSHA : 063356 A-cB

Crelan
Le bon sens a trouvé sa banque



Police

Des changements dans la continuité

Le commissaire divisionnaire Maurice Levêque dresse un bilan à l'issue de son premier mandat à la tête de notre zone de police.

Après 5 ans à la tête de notre police, le commissaire divisionnaire Maurice Levêque vient d'annoncer son souhait d'être reconduit pour un second mandat. La procédure prévoit qu'il soit évalué par une commission technique, constituée du procureur du Roi, du bourgmestre et de l'inspecteur général de la police.



Le commissaire divisionnaire Maurice Levêque.

Le chef de corps a confiance. La police d'Ottignies-Louvain-la-Neuve est souvent citée en exemple et un récent audit du Service de Prévention et de Médecine du Travail (SPMT) a démontré que l'ambiance au sein du commissariat était bonne.

« C'est une satisfaction car, tout en travaillant dans la continuité - notre police avait déjà une excellente réputation du temps de mon prédécesseur Serge Casterman - j'ai apporté quelques changements. Amélioré ce qui pouvait l'être, supprimé ce qui était inutile ou dépassé. »

« Ils vont déterminer si je suis « très apte », « apte » (moyennant mise en concurrence avec d'autres) ou « inapte », suivant le bilan des actions menées pendant mon premier mandat. »

119 personnes au lieu de 66

L'Arrêté Royal du 5 septembre 2001 prévoit que notre zone de police peut fonctionner avec 66 personnes. C'est la fameuse « norme KUL », clé de répartition de la capacité policière entre les communes de Belgique. Pour la définir, il a été tenu compte des particularités des communes. Notre Ville a toujours considéré qu'elle avait été lésée dans ce calcul, qui ne tient pas compte de la présence de l'université. Quand on sait que la majorité des interventions policières (54%) sont réalisées à Louvain-la-Neuve...

A titre de comparaison, la norme KUL prévoit 96 policiers à Nivelles (vu la présence de la prison et du palais de justice),

72 à Wavre, 64 à Waterloo, 48 pour les Ardennes brabançonnaises (Grez-Doiceau, Beauvechain, Chaumont-Gistoux).

Le hic, c'est que la dotation fédérale est calculée sur base de cette norme. Aux communes d'assumer la charge supplémentaire, si elles estiment devoir disposer d'un cadre plus important.

Avec 119 membres du personnel aujourd'hui (101 policiers (tous grades confondus), 15 civils et 3 militaires détachés), notre zone est bien au-delà des estimations. Et c'est à la Ville d'en assumer la plus grande part du budget : 5,5 millions, pour 2,7 millions apportés par le fédéral. Soit 8,3

millions au total. Au moment de l'intégration en 2002, l'effectif avoisinait les 80.

« Il y a eu un correctif à la norme, des compensations... mais la part à charge de la Ville demeure élevée. Chaque fois qu'un nouveau policier est recruté, il est à 100% financé par la Ville. La dotation fédérale n'augmente pas », souligne le chef de zone.

Le cadre opérationnel rêvé prévoit 133 personnes. On n'y est pas encore, mais Maurice Levêque estime que l'effectif actuel est suffisant à court terme. Le recrutement d'un 3^e maître-chien serait un bon investissement (notre zone en a eu 3, mais l'un d'entre eux a changé de service).



Ses premières démarches ont été de nommer les bonnes personnes aux bons postes, de valoriser les éléments les plus motivés, dans une approche de type « coaching » à tous les niveaux de la hiérarchie, pour encourager la responsabilisation et la prise d'initiatives.

Réorganisation des départements

Les départements Proximité, Intervention et Roulage ont été réorganisés pour coller mieux à la réalité du terrain.

Pour la Proximité, l'ampleur du travail administratif ne doit pas faire oublier le travail policier (la recherche du renseignement, le contact avec la population...). Les inspecteurs qui constatent des agissements suspects dans leur quartier peuvent demander l'appui de l'Intervention, voire coordonner certaines opérations.

« Nous avons des difficultés à recruter des agents de quartier, il nous en manquait encore trois l'an passé. Désormais nous remplissons le cadre budgétaire. Le département est homogène, avec autant de femmes que d'hommes, de nouveaux et d'anciens, de jeunes et de moins jeunes. »

Le département Intervention a changé de nom, pour devenir « de Sécurisation et Intervention » (DSI). Chacune des six sections qui se relaient, 24h/24, comptent 6 hommes (et femmes) + un gradé : 7 personnes, au lieu de 6 par le passé. Sans compter les deux maîtres-chiens, deux personnes détachées par la police fédérale de Nivelles (pour des missions particulières de sécurisation : surveillance des gares, parkings...) et trois responsables de l'encadrement.

« Nous pouvons compter régulièrement sur une 3^e équipe

de deux personnes, pendant les nuits agitées. Si une patrouille est bloquée hors de Louvain-la-Neuve - pour un accident, un cambriolage... - elles sont encore deux à pouvoir se rendre sur le site. Quatre personnes pour intervenir dans une bagarre, avec parfois un maître-chien, ce n'est pas de trop. Il y a moins de risques de violence et de dérapage. »

La sécurisation exige de nouvelles missions : observations discrètes, lutte contre les pickpockets, protection de VIP...

Matériel de qualité

Maurice Levêque évoque les efforts faits pour optimiser le matériel. Avec 29 voitures (certaines civiles) et combis, 2 motos et 6 mobylettes, notre police est gâtée. Les armes sont relativement neuves et bien entretenues, les membres du département DSI disposent tous d'un gilet par balles sur mesure, »

Trois études sur notre police

A son entrée en fonction, le nouveau chef de corps a commandé un audit auprès de l'inspection générale (la police des polices) pour disposer d'un état des lieux de notre commissariat. L'étude a démontré que si le commissariat fonctionnait bien dans l'ensemble, certaines tâches pouvaient néanmoins être mieux réparties et la communication améliorée entre les services.

Des enseignements en ont été tirés, qui ont conduit aux changements évoqués plus haut.

« Quatre ans plus tard, en 2014, nous avons fait réaliser une enquête psychosociale par le Service de Prévention et de Médecine du Travail (SPMT), pour évaluer le bien-être au travail. Les résultats ont montré que nos policiers appréciaient leur travail au sein de la zone. »

En 2011, une enquête locale de sécurité, organisée avec l'aide de la police fédérale, a mesuré le sentiment d'insécurité ressenti par nos habitants et les étudiants de l'UCL, ainsi que leur satisfaction sur le fonctionnement des services de police.

Quelque 509 habitants ont répondu à l'enquête (pour 1400 courriers envoyés) et 1967 étudiants (sur les 20.000 mails envoyés). Invités à classer les problèmes rencontrés dans leur quartier, les habitants ont d'abord mentionné la vitesse non adaptée au trafic, le parking sauvage et la conduite agressive dans la circulation, avant de pointer les nuisances sonores, les cambriolages et les dépôts clandestins/détritus traînant dans la rue. Les étudiants, eux, ont signalé en premier lieu les détritus, avant les nuisances

sonores, les nuisances causées par des groupes de jeunes, le parking sauvage, les nuisances liées à l'alcool, le vandalisme et les graffitis.

La majorité des répondants ont reconnu ne jamais ou rarement se sentir en insécurité.

La plupart des habitants ont considéré que les services de police faisaient du très bon travail, en reconnaissant toutefois ne pas connaître leur agent de quartier (ce qu'ils n'ont pas jugé trop regrettable puisqu'ils aiment autant ne pas en avoir besoin).

Les étudiants ont été un peu plus critiques, par rapport au travail de la police, mais sans que ceci soit alertant. Ils ont marqué moins d'intérêt pour connaître leur agent de quartier.

le parc de radios vient d'être renouvelé.

« Nous avons amélioré les procédures de contrôle et de traçabilité. Les voitures sont mieux attribuées, suivant les besoins opérationnels. Quand un matériel est perdu ou défectueux, les inspecteurs sont tenus de le signaler via l'application prévue à cet effet. »

Tous les policiers amenés à utiliser les véhicules aux feux bleus pour des déplacements urgents ont la possibilité de suivre deux jours de cours de conduite préventive, dispensés par le Centre de maîtrise de la route de Nivelles. Cela représente un budget de 45.000€ sur 4 ans.

Le site internet de la police pourrait sans doute être plus attractif, mais on y trouve ce qu'on y cherche, mis à jour. Le service Informatique de la Ville a préféré consacrer ses efforts à initier un « Bulletin de Service Dynamique ».

« C'est une application qui reprend une multitude de données (informations confidentielles, judiciaires...) et suivant celles-ci, distingue les missions obligatoires et facultatives, tous départements confondus. En début de service, les équipes prennent connaissance du programme du jour : un Cercle étudiant à surveiller, une personnalité dont il faut assurer la sécurité... Une fois la mission effectuée, elle disparaît du Bulletin. »

Actuellement, les équipes doivent encore encoder les résultats des missions à leur retour au commissariat. A l'avenir, elles pourront le faire sur le terrain, à l'aide de tablettes.

« Le produit n'est pas encore abouti mais notre police peut se vanter d'être en avance : on travaille toujours sur des feuilles, dans de nombreux commissariats. »



Notre ville est très dynamique en matière de festivités. Il ne se passe pas un jour, pas une nuit, sans qu'un événement n'y attire la foule (ici le carnaval des étudiants).

Fêtes et manifestations

Notre ville est très dynamique en matière de festivités. Il ne se passe pas un jour, pas une nuit, sans qu'un événement n'y attire la foule.

A Louvain-la-Neuve dans la plupart des cas, mais aussi ailleurs : Fêtes de Wallonie, chasse aux œufs, apéros urbains, brocantes... autant d'activités soumises à autorisation du bourgmestre, via la nouvelle cellule « Fêtes et Manifestations » attachée au service Social de la Ville.

« Auparavant, les autorisations étaient données par la police. Pour accepter ou non, on s'appuyait sur le Règlement Général de Police, qui prévoit que la demande soit envoyée 40 jours avant l'événement. C'était parfois un peu rigide », admet Maurice Levêque. « Nous avons estimé que c'était plutôt du ressort de l'administration communale. Même si nous continuons à donner notre avis (sur les risques éventuels, l'effectif policier à prévoir pour assurer la sécurité des participants...). Au final, c'est le maire qui décide des événements qu'il autorise ou pas. »

Renforcer les partenariats

Les cellules de notre commissariat sont régulièrement occupées par des individus amenés par les zones voisines, la police de la route et la police judiciaire. Cela ne représente pas de coût supplémentaire pour notre zone (la garde assure la surveillance) mais une prise de risque, puisque les individus sont rarement calmes.

Par cette ouverture, notre police développe son réseau de contacts, les informations circulent plus facilement, du renfort peut être demandé pour certaines opérations (jeunesse, roulage...).

« La zone Orne-Thyle nous prête parfois sa voiture ANPR, pour la reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation. »

Un échange de bons procédés, même si notre police est autosuffisante depuis des années (à l'exception d'événements comme les 24Heures vélo, qui nécessitent de gros renforts).

« Nous avons constitué des patrouilles communes avec Waterloo pendant les fêtes de



fin d'année, pour lutter contre les pickpockets. Nous avons aussi signé un protocole d'accord avec le Parquet, les zones Orne-Thyle et de Wavre, pour le suivi des enquêtes, quand nos policiers sont victimes de rébellion et outrage.»

Les bons contacts entretenus avec le Parquet ont permis de simplifier les procédures judiciaires et de sanctions administratives. Ottignies-Louvain-la-Neuve a été pilote pour la transmission des PV en urgence, via internet et non plus les courriers postaux.

Une collaboration se met en place avec le Centre d'Informations et de Communications du Brabant wallon (CIC de la police fédérale), basé dans les locaux de la police de Wavre. **Les habitants sont invités à ne plus former que le 101 (numéro d'appel gratuit) pour une demande d'intervention urgente de la police.**

«C'est un centre de téléphonie hyper performant. Nos collègues nous renvoient les informations complètes, ce qui facilite nos interventions.»

A l'avenir, c'est le 112 qu'il faudra former pour tout appel à l'aide. Aujourd'hui, le 112 permet de demander une assistance médicale d'urgence (une ambulance) et les pompiers.

Les partenariats valent aussi pour les relations hors police et Parquet : avec l'université (la police assiste aux réunions «bipartites», qui

réunissent la Ville et l'UCL), les écoles... dans une approche dite «de sécurité intégrale et intégrée».■

La menace terroriste

Le relèvement du niveau de menace à 3, sur une échelle de 1 à 4, par l'Organisme OCAM, suite aux attentats et aux arrestations de janvier - a des conséquences au niveau local.

Ainsi, la grille du commissariat de police est fermée, il faut montrer patte blanche et s'annoncer au parlophone pour pouvoir entrer. Par ailleurs, le port du gilet pare-balles est devenu obligatoire pour le personnel en uniforme.

«Ce ne sont pas des mesures excessives. La menace n'est pas farfelue. L'ignorer serait irresponsable et pourrait être perçu comme de la provocation», déclare le chef de zone.

«Evidemment, c'est dommage. Une porte fermée, ce n'est pas convivial. On est moins proches des gens. 99,9% de la population est impactée pour un risque qu'il est impossible de quantifier.»



Le commissaire Laurent Schinckus.

«J'ai compris que mes collègues procédaient à ces arrestations pour protéger les jeunes qui, sous l'influence de l'alcool, représentent un danger pour eux-mêmes et/ou autrui. Au commissariat, ils se réhydratent – eau à volonté! – et dorment au chaud. Ils sont aussi nourris aux heures des repas.»

Une prison dorée alors ?!

«La privation de liberté est une mesure contraignante. Nous préférons confier l'étudiant ivre à un de ses amis sobre et responsable. Si ce n'est pas possible, nous le ramenons au poste, pour ne pas risquer un accident comme on en a déjà connus sur la dalle.»

Les étudiants ne sont pas les seuls à expérimenter les cellules. Nos policiers procèdent à plusieurs centaines d'arrestations par an, administratives, mais aussi judiciaires : individus pris en flagrant délit de vol, de tentative de car-jacking, de cambriolage... Ils sont écroués pour quelques heures (généralement moins de 24h) dans l'attente d'une mise à disposition du parquet ou du juge d'instruction, d'une citation à comparaître ou d'une décision de relaxe... pendant que nos policiers procèdent aux constats et auditions.

«Nos cellules ont été rénovées et sont plutôt agréables, éclairées par la lumière du jour. Des plaques en polycarbonate, très résistantes, ont été fixées sur les barreaux. Si ce n'est pas l'idéal au niveau sonore, le détenu ne peut plus ni se blesser, ni tenter de se suicider : il n'y a aucune accroche possible. Des caméras permettent une surveillance vidéo, voire audio (obligatoire pour les mineurs).»

Sur le terrain ou au dispatching

Le DSI compte 55 policiers : 42 (9 femmes et 33 hommes) chargés de l'intervention sur le terrain, par équipes de sept ; 6 (1 femme et 5 hommes) chargés du dispatching au commissariat, en solo (pour attribuer les missions, apporter un appui logistique aux équipes, les mettre en contact avec un magistrat ou un avocat, surveiller les personnes arrêtées...). Il y a aussi deux maîtres-chiens et 2 membres du corps d'intervention détachés par la police fédérale.

Le commissaire Laurent Schinckus dirige le département, secondé par le commissaire Patrick Duchêne et l'inspecteur principal Stéphane Famerée.

«Il y a plus dans trois têtes que dans une!», constate Laurent Schinckus. «Nos policiers peuvent s'adresser à l'un de nous trois, suivant leurs affinités. Nous responsabilisons nos chefs de section en les impliquant dans le recrutement de leurs futurs collaborateurs. Ainsi, les équipes sont très soudées, le taux d'absentéisme est faible. C'est important car le métier exige une bonne gestion du stress et une énorme capacité à relativiser. On intervient toujours en situation de crise. Pour le supporter, on doit pouvoir compter sur les collègues.»

L'intervention lors de bagarres et

l'aide à apporter aux personnes en danger (suite à des chutes, malaises...) représente plus de 25% du travail. La lutte contre la criminalité de rue (notamment les vols avec violence) est une priorité du Plan Zonal de Sécurité, de même que la lutte contre les cambriolages, le respect de la tranquillité et de l'ordre public.

Ce sont aussi les équipes du DSI qui interviennent en cas d'accidents de la route, ou quand des voitures bloquent les entrées de garages (ce qui est malheureusement très fréquent!).

«Une alarme intempestive, une personne âgée qui a disparu de la maison de retraite ou un patient qui s'est enfui de la clinique, un habitant qui s'inquiète de ne plus voir son voisin, une saisie de stupéfiants, une interpellation suite à des vols à l'étalage, un différend familial, une intrusion dans une habitation, du tapage diurne ou nocturne, le contrôle d'individus au comportement suspect, un véhicule qui circule sur la dalle de Louvain-la-Neuve pendant la nuit, une personne coupable de miction sur la voie publique, le contrôle de resquilleurs qui arrivent en gare (à la demande de la police des chemins de fer)... font partie de notre quotidien, en plus des patrouilles pour sécuriser les marchés ou vérifier le respect du règlement «balises» par les cercles étudiants, des missions de surveillance ou de protection (VIP ou lieux), des contrôles routiers...» ■

Police secours, 24h/24

Au sein du Département de Sécurisation et Intervention (DSI), 55 policiers interviennent dans les situations de crise, 24h/24. Ivresse publique, différends familiaux ou entre voisins, tapage... sont leur lot quotidien.

Dans sa cellule du commissariat, le détenu donne de la voix : on l'entend jusqu'au bout du couloir!

«Pendant l'année académique, rares sont les matins où les cellules sont vides quand j'arrive, vers

7h30», remarque le commissaire Laurent Schinckus, directeur du Département de Sécurisation et Intervention (DSI). «Ce sont nos Ferrero Rochers, emballés dans leur couverture de survie or et argent. Généralement, des étudiants qui ont exagéré sur la bouteille. Ils repartent penauds, en nous disant merci.»

Arrivé à Ottignies-Louvain-la-Neuve en 2010 après avoir travaillé pour les zones de Wavre et de Florennes-Walcourt, le commissaire avoue avoir été surpris - inquiet, même - de ce haut taux d'occupation des cellules par les étudiants. »

Commissariat d'Ottignies :
rue du Monument, 54
Antenne de Louvain-la-Neuve :
voie des Hennuyers, 1
www.policelocale.be/5275/home.html



Assurer la sécurité lors des fêtes

La «dirops» analyse les risques et estime les forces nécessaires pour assurer l'encadrement des événements d'ampleur.

Précedemment à la police des chemins de fer à Mons, la commissaire Vinciane Bertrand a remplacé Jean de Stexhe à la direction des opérations de notre zone, en juillet 2013.

Comme son nom l'indique, la «dirops» seconde le commissaire divisionnaire pour le volet opérationnel. Si elle n'a pas d'autorité hiérarchique à proprement parler sur les différents départements de la zone, elle est chargée d'en coordonner le travail lors des opérations qui les regroupent : le bouclage d'un quartier, un gros contrôle routier... mais aussi les festivités d'ampleur.

« Il y a une dizaine d'événements récurrents : l'Oberbayern, le Welcome Spring Festival, les bals des busés, aux lampions et des bleus, les Fêtes de Wallonie... et bien sûr, les 24Heures vélo », énumère Vinciane Bertrand. « J'analyse les risques et estime les forces nécessaires pour assurer l'encadrement. J'organise le service d'ordre, demande éventuellement du renfort, désigne l'officier responsable sur le terrain. Je participe aux réunions qui précèdent et suivent les événements. »

Le bourgmestre se base sur l'avis de la commissaire pour autoriser ou non les manifestations.

« Je n'ai jamais dû remettre d'avis négatif pour cause d'effectif insuffisant. Quand nous avons appris l'intention du musée Hergé de programmer une exposition sur Charlie Hebdo, après les attentats de Paris, nous avons informé le bourgmestre des risques et des

mesures de sécurité à prévoir. Il en a fait part à l'organisateur, qui a décidé de reporter l'exposition. »

Le Règlement Général de Police (RGP) prévoit que l'organisateur demande une autorisation au moins 40 jours avant l'événement qui se déroule sur la voie publique. Ce délai n'est pas toujours respecté. Il faut pouvoir réagir vite, rappeler la règle mais faire preuve d'une certaine souplesse.

Ordonnances : revues et corrigées

La dirops rédige les ordonnances de police en matière de maintien de l'ordre. Celles-ci détaillent les règles imposées dans le cadre d'un événement (nombre de décibels à ne pas dépasser, gardiennage...) et sont soumises à l'approbation du Collège communal.

« Les ordonnances sont revues et adaptées d'année en année, pour tenir compte des difficultés rencontrées sur le terrain. L'an passé, nous avons modifié l'ordonnance des 24Heures vélo, pour finalement autoriser les cannettes, qui génèrent peu de risques. Par contre, l'interdiction des contenants en verre et des alcools autres que la bière doit absolument être maintenue. »

Vinciane Bertrand explique qu'il n'y a pas eu d'ordonnance pour interdire les rassemblements autour du lac en juin 2014, suite au report des problèmes ailleurs dans la ville.

« Outre les festivités, je m'occupe de tous les problèmes d'ordre public/de sécurité publique. Quand un agent de quartier a épuisé ses ressources pour faire cesser une nuisance, je



La commissaire Vinciane Bertrand.

rédige un rapport à l'intention du bourgmestre, pour qu'il autorise des mesures contraignantes. Nous avons récemment imposé des aménagements à un citoyen dont les chiens ne cessaient de fuguer et attaquaient des bêtes. »

Après avoir été impliquée dans la rédaction du règlement « balises » (portant sur les heures de fermeture des locaux d'animation étudiante et la limitation des soirées qui y sont organisées), dans la révision du RGP et dans l'organisation du Plan d'Intervention Policier (PIP/planification d'urgence), la commissaire est pilote dans la rédaction du plan d'action « Louvain-la-Nuit ». Il s'agit d'analyser la situation et de déterminer les actions à mettre en place pour réduire les nuisances (le tapage, entre autres) liées à la surconsommation d'alcool en milieu étudiant. Pour ce faire, Vinciane Bertrand peut compter sur l'aide d'interlocuteurs bien au courant de la problématique, au sein de l'UCL et des hautes écoles. ■

Les yeux et les oreilles de nos quartiers

Les inspecteurs du département Proximité traitent toutes les pièces administratives et judiciaires, dans leur quartier respectif.

Notre Ville compte 17 agents de quartier : 8 à Louvain-la-Neuve (2 à l'Hocaille, 1 à Lauzelle, 2 aux Bruyères, 2 pour la dalle et 1 au Biéreau), 4 à Ottignies (2 pour le centre, 1 à La Croix, 1 pour le Bauloy/Stimont), 3 à Limelette, 1 à Cérroux et 1 à Mousty.

« Quand j'ai repris la direction du département, il y a 5 ans, j'ai souhaité pouvoir compter sur un inspecteur polyvalent. Avec déjà 30 ans de service, Patrick Bouvy pouvait assumer cette fonction. Il remplace les absents, gère les dossiers judiciaires quand il y a des suites d'enquêtes dans plusieurs quartiers, observe les phénomènes d'affichage sauvage ou de graffitis sur l'ensemble du territoire... », explique le commissaire Patrick Moureau. « J'ai aussi créé un secrétariat. Les hommes étaient sans cesse dérangés, dans l'incapacité de rédiger leurs PV d'une traite. Aujourd'hui, Marc Dagneaux se charge de la permanence téléphonique aux heures de bureau. »

Les horaires des agents de quartier ont été modifiés, de manière à couvrir l'ensemble de la journée : 8-16h30, 13-20h. La permanence du samedi est désormais plus longue - de 8 à 16h - mais assurée uniquement au commissariat d'Ottignies.

« Deux inspecteurs à Louvain-la-Neuve qui ne recevaient parfois que deux personnes le samedi, c'était un investissement perdu. Nous avons préféré allonger la plage horaire à Ottignies, où il est plus facile de trouver à se garer. »

3500 domiciliations par an
Les inspecteurs de proximité traitent toutes les pièces administratives et judiciaires, dans leur quartier respectif. Les domiciliations (en moyenne, 3500 par an) et radiations d'office, quand les personnes ne sont plus joignables dans la commune (398 propositions de radiation en 2012). Les apostilles du procureur du Roi et devoirs demandés par les différents Parquets. Les enquêtes sollicitées par les huissiers de justice, les vérifications avant octroi des certificats de bonne vie et mœurs et certificats d'hygiène (pour les débits de boissons et autres établissements publics).

« Nous travaillons en parfaite collaboration avec les services administratifs de la Ville : permis de conduire, casier judiciaire, commerce... »

A la demande du tribunal d'application des peines, ils vérifient que les libérés conditionnels (compris les personnes porteuses de bracelets électroniques) respectent les conditions de leur libération. Cela représente quelques dizaines de personnes, libérées sous conditions pour quelques semaines, quelques mois, un an...

Ils effectuent un suivi de la situation, quand le Département de Sécurisation et Intervention (DSI) a été appelé pour un différend familial. Avec le service Jeunesse si des enfants sont concernés.

« Nous recevons énormément d'appels et d'e-mails d'habitants qui se plaignent de tout et de rien : un trou dans la rue, des taxes trop élevées, un chien qui aboie ou des voisins bruyants. Il faut pouvoir faire la part des choses. La lutte



Le commissaire Patrick Moureau.

contre le tapage nocturne est une priorité de notre Plan Zonal de Sécurité. Le DSI règle le problème durant la nuit et nous prenons le relais en journée, pour rencontrer, par exemple, le responsable de l'établissement incriminé. »

Armes et épaves

L'imaginiez-vous ? Quelque 700 de nos habitants possèdent des armes : 1, 2... 25, 30, davantage parfois ! Les agents de quartier sont chargés de vérifier la « moralité » des propriétaires, voir s'ils sont inscrits dans un club de tir, recueillir l'avis des personnes vivant sous le même toit, suivre ce qu'il advient des armes en cas de décès du propriétaire ou d'un changement d'adresse.

« Nous nous assurons du respect du Règlement Général de Police (RGP), notamment en matière de taille des haies, entretien des terrains... avec l'éco-conseillère de la Ville. La taxe sur les véhicules abandonnés, instaurée il y a deux



ans, a permis d'évacuer beaucoup d'épaves qui étaient visibles depuis la voie publique. Les agents de quartier ont rempli 62 dossiers «épaves» (véhicules sans plaques, sans roues, bâchées ou non...) en 2014 : des voitures, mais aussi de vieilles caravanes, remorques... La majorité des propriétaires ont préféré les évacuer plutôt que de payer 600€. Tout bénéfique pour l'environnement!»

Les agents de quartier se chargent encore de l'encadrement des petites manifestations (braderies, fêtes des voisins (ils y sont parfois invités!), kermesses...), accompagnent les pompiers avant celles-ci, passent de temps en temps pour s'assurer que tout se déroule bien. Ils participent aux rentrées et sorties des

classes, aux formations «code de la route» données dans les écoles, au passage du brevet cycliste avec Pro Velo. Dans le cadre de la «Task force locale de radicalisation», ils observent les individus qui semblent se radicaliser.

«Même si les tâches administratives occupent une grande part de notre temps, nous devons conserver notre aptitude à intervenir dans les situations d'urgence. C'est la raison pour laquelle notre département assure l'intervention, le dimanche matin.» ■

Info 010 / 43 63 46 (en semaine, de 8 à 12h et de 13 à 16h30) proximate@police-olln.be

Le dimanche, les tondeuses dorment!

Avec les beaux jours, revient le joyeux ronron (exaspérant, pour certains) des tondeuses à gazon. Les services de police rappellent qu'il est interdit de faire usage de tondeuses à gazon, de motobêches, tronçonneuses et autres engins à moteur électrique ou à explosion destinés notamment à des fins de jardinage dans les endroits habités entre 20 et 9h, ainsi que les dimanches et jours fériés.



A l'occasion du «jour sans (cambriolages)», le 11 décembre, une vingtaine de policiers des départements Proximité et Sécurisation/Intervention ont déposé des avis dans 1081 maisons dont 429 considérées comme «à risque».

de sécurité auprès des étudiants à chaque rentrée académique : verrouillez les entrées, n'exposez pas vos objets de valeur, ne confiez pas vos clés... autant de recommandations affichées dans les plus de 1000 bâtiments communautaires du site.

«On travaille en partenariat avec les sociétés de logements, on essaie de sensibiliser les propriétaires afin qu'ils sécurisent les «commus», on recommande des réparations solides.»

Conseils gratuits

Les constats sont effectués par les inspecteurs du département Sécurisation/Intervention. Les agents de quartier essaient de rencontrer les victimes dans les 15 jours, pour compléter l'enquête et la liste des objets disparus, proposer une assistance psychologique si nécessaire (le «feeling» de l'inspecteur est très important, pour ressentir l'état dans lequel la victime se trouve), donner déjà quelques conseils pour sécuriser l'habitation... avant de suggérer le passage d'un des trois conseillers en prévention vol.

«Le passage de nos conseillers est gratuit, sur simple demande. Il ne faut pas avoir été victime d'un cambriolage pour profiter de nos conseils, mais c'est souvent après avoir été pris qu'on devient prudent. L'an dernier, nos conseillers ont effectué 75 visites, dont 50 chez des habitants qui avaient été victimes d'un cambriolage.»

Chaque visite dure entre 1 et 2h, suivant la taille et la configuration de l'habitation. Les conseillers tiennent compte du budget disponible, pour proposer des aménagements plus ou moins prioritaires.

«La sécurisation peut se faire en plusieurs étapes : d'abord l'arrière de la maison, ou le rez-de-chaussée avant l'étage. Certains dispositifs ne sont pas très onéreux. On recommande de placer une bonne rosace de sécurité sur le cylindre de la porte, de mettre des poignées à clé aux fenêtres ou un verrou supplémentaire... L'idéal est de le faire au moment de l'aménagement de la maison. Certains candidats bâtisseurs

viennent nous trouver avec leurs plans.»

Faut-il recommander le placement d'une alarme ? Les avis sont partagés. Le commissaire Moureau constate qu'une alarme n'empêche pas d'entrer, mais elle peut dissuader les petits voleurs.

Un jour sans

Notre police a participé à la campagne nationale «Un jour sans (cambriolages)», le 11 décembre dernier. A cette occasion, une vingtaine de policiers des départements Proximité et Intervention, en binômes (l'occasion d'apprendre à se connaître mieux, entre services), ont déposé des avis dans 1081 maisons dont 429 considérées comme «à risque». Les propriétaires ont été invités à une réunion d'information sur la prévention contre le vol, le 17 décembre à la Ferme du Douaire.

«Les quartiers n'ont pas été choisis au hasard mais en fonction des statistiques de criminalité. Nos policiers se sont aussi rendus dans les trois zones couvertes par un Partenariat Local de Prévention (PLP) : rue Haute (Blocry), Petit-Ry et avenue Bel Horizon. L'opération devrait être reconduite en 2015.» ■

Ne laissez pas entrer les voleurs

Trois inspecteurs du département Proximité se rendent chez vous afin de vous donner des conseils personnalisés en matière de prévention contre le vol.

La lutte contre les cambriolages demeure une des priorités de notre Plan Zonal de Sécurité. Non pas que les cambriolages soient chez nous plus nombreux qu'ailleurs, mais l'intrusion dans la vie privée des gens est une agression très traumatisante. On ne le souhaite à personne.

Le modus operandi est souvent le même : porte ou fenêtre forcée, vol à la chignole, bris de cylindre. Le bris de vitre est plus rare.

«Les vols par le 1^{er} étage ont tendance à augmenter. D'où l'importance de fermer toutes les

fenêtres en cas d'absence même de courte durée.»

Le butin recherché ? De l'argent, du matériel informatique, des bijoux... mais aussi des documents d'identité et de l'alimentation.

«Il y a des gens qui ont faim, dans notre ville. On le constate aussi avec les vols commis dans les grands magasins : la ménagère qui dissimule un rôti, c'est une réalité!»

Dans les kots

Le commissaire Patrick Moureau, responsable du département Proximité, évoque le phénomène

de vols dans les kots, propre à notre ville universitaire.

«Le nombre de cambriolages est légèrement plus élevé à Louvain-la-Neuve (51%) que sur le reste du territoire communal (49%). Sur 139 faits dans la cité universitaire en 2013, 56 concernaient des vols dans les kots. Des vols simples (à cause de portes ou fenêtres restées ouvertes) et des vols avec effraction. Le cambrioleur est à peu près certain de trouver des tablettes, PC, consoles de jeux... en ne poussant que 2 ou 3 portes.»

Notre police dispense des conseils >

A l'intention des aînés

Notre service Social - à l'initiative du Conseil Consultatif des Aînés- organise une conférence sur la sécurité des aînés, le 21 avril, à 14h30, à la Ferme du Douaire. PAF : 2€.

Info 010 / 43 61 71



Assurer la sécurité sur nos routes

Moins d'accidents avec lésions corporelles en 2014, mais 8732 PV pour excès de vitesse et 100 automobilistes indûment garés sur les parkings pour handicapés. Il y a encore du travail!

Le département Mobilité de notre police a été réorganisé fin 2011. Il compte, depuis, une section opérationnelle «roulage», composée de deux inspecteurs motards et trois agents, sous la direction du commissaire Yves Lagrange. En parallèle, quatre civils sont chargés d'assurer le volet administratif: arrêtés, ordonnances et règlements complémentaires (822 restrictions de circulation en 2014 pour 244 en 2004, preuve du dynamisme de notre ville: chantiers, déménagements, livraisons, festivités...), suivi des PV, octroi des clés pour accéder au piétonnier de Louvain-la-Neuve...

«La sécurité routière est l'une des priorités de notre Plan Zonal de Sécurité», explique le commissaire Jacques Vanderveken, qui dirige le département. «Le nombre d'accidents a augmenté en 2014, mais ce sont souvent de petits accrochages, coups, griffes... Le nombre d'accidents avec lésions corporelles a tendance à diminuer (67 en 2014, pour 90 en 2010 et 118 en 2005), mais il est toujours trop élevé.»

Le département a élaboré plusieurs plans d'actions, pour faire chuter les statistiques. Il s'agit, entre autres, de poursuivre les efforts en matière de protection des usagers «faibles». Notre «Ville Wallonie Cyclable» se doit de montrer l'exemple.

«En 2013, 31,81% des accidents impliquaient des motocyclistes, cyclomotoristes, cyclistes et piétons. Renversés par des conducteurs aveuglés par le soleil, tombés à cause d'une voiture

stationnée sur la piste cyclable ou à cause d'un virage mal négocié... Parfois, ce sont les deux roues qui percutent les voitures!»

En plus de donner son avis lors des réaménagements de voiries (trottoirs et passages piétons aux normes, poursuite des cheminements sécurisés, abaissement des bordures pour permettre le passage des personnes à mobilité réduite, dalles podotactiles, ralentisseurs de vitesse...), le service multiplie les contrôles afin de punir le stationnement gênant et dangereux (100 PV pour stationnement non autorisé sur les emplacements réservés aux personnes handicapées, en 2014 (110€ l'amende)), sensibiliser les parents des jeunes cyclistes qui roulent sans lumières, verbaliser les motards qui roulent sans équipement ou au-delà de la vitesse autorisée...

«Nous enseignons les règles du code de la route aux participants des formations «J'y vais à vélo» et «Brevet du cycliste». Nous sommes présents à l'après-midi «sécurité routière», chaque année à Louvain-la-Neuve, ainsi qu'aux opérations de prévention contre le vol des vélos. Nous participons aux campagnes de l'AWSR (ex-IBSR).»

La dalle : piétonne!

Le contrôle de la dalle de Louvain-la-Neuve, au moins trois fois par semaine (pour garantir sécurité et convivialité), mobilise des moyens humains importants. La dalle est piétonne, accessible aux véhicules autorisés (maximum 10 tonnes) seulement entre 6 et 10h, interdite au stationnement.

«On verbalise à toutes les heures. Il n'est pas rare de trouver des gens en train de déménager pendant la nuit!»

Le travail des policiers devrait être facilité avec l'activation prochaine du système de clés électroniques. Elles permettront un contrôle précis des entrées et sorties de la dalle.

«Aujourd'hui, des clés (non électroniques) déclarées perdues sont entre les mains de personnes non autorisées, on ouvre les barrières et on oublie de les refermer...»

Jacques Vanderveken a souhaité que le système de clés électroniques soit complété par l'automatisation d'une douzaine d'accès (bornes rétractables ou barrières automatiques, avec caméras de surveillance). Le principe en a été décidé par le Collège communal.

En plus de la dalle, les policiers contrôlent le stationnement gênant et dangereux notamment dans les deux zones bleues (Louvain-la-Neuve et Ottignies). Ils contrôlent la mobilité aux alentours de la gare d'Ottignies (la configuration du «kiss & ride» va être revue, avec une sortie via la rampe aménagée pour le chantier du RER), le stationnement aux heures du marché d'Ottignies, le respect des ordonnances prévues pour les chantiers (dont la qualité de la signalisation).

«Nous programmons aussi des contrôles dans les quartiers, où les citoyens ne s'attendent pas à nous trouver (pour y vérifier l'équipement des vélomoteurs...).»



Les commissaires Yves Lagrange et Jacques Vanderveken ouvrent la boîte des clés qui donnent accès au piétonnier de Louvain-la-Neuve. Ils se réjouissent de la mise en place prochaine d'un système de clés électroniques.

Des contrôles dans les zones 30 abords d'écoles et dans les zones réservées à la circulation locale (Parc de l'Etoile, Petit-Ry...), pour y verbaliser le trafic de transit.»

SOS citoyens bénévoles

Comme les agents de quartier, les policiers du département Mobilité sont parfois présents aux heures de rentrée et sortie des classes. En priorité devant les écoles du Centre, de La Croix et l'athénée à l'avenue des Villas (là où la circulation est dense et où il n'y a pas de «stewards» habilités).

«Nous avons écrit aux directions d'écoles en leur proposant un partenariat avec des citoyens bénévoles (parents, pensionnés...) pour assurer la sécurité des enfants aux endroits de traversée. Le code de la route donne un certain pouvoir aux surveillants habilités, moyennant une formation théorique et pratique assurée par la police.»

Toute personne intéressée est invitée à se manifester, pour que

le système puisse être mis en place dès la rentrée de septembre. 010 / 43 63 45 yves.lagrange@police-olln.be

Plus de 30 radars

Vitesse, alcool et non-port de la ceinture sont les principales causes des accidents de la route. En matière de vitesse, nos radars préventifs (30 fixes - dont 11 dans les zones 30 abords d'écoles - et 1 amovible) et répressifs sont d'une efficacité redoutable.

«Nous avons 7 pylônes de radars répressifs automatiques et deux caméras numériques amovibles, que nous déplaçons de l'un à l'autre et qui fonctionnent en permanence. Nous avons aussi une voiture équipée d'un radar mobile, qui fonctionne 12 heures par mois, sur les voiries (communales ou non) où nous constatons le plus d'accidents (les RN 4, 237, 238, 275) et dans les zones 30 abords d'écoles.»

En 2014, la police a dressé 8732 PV pour excès de vitesse. Les

dépassements les plus élevés ont été sanctionnés par des retraits immédiats du permis de conduire (pour des constats par le radar mobile) ou des déchéances du droit de conduire (pour des constats par les radars fixes).

Les sommes perçues ne reviennent pas directement à la zone. Le Fonds de la sécurité routière (ex-Fonds des amendes, géré au niveau fédéral) les répartit entre les polices fédérale et locale d'une façon non proportionnelle au nombre de PV. L'an dernier, notre zone a reçu 260.000€, qui ont été réinvestis en partie dans le salaire des inspecteurs du service roulage et en partie dans du matériel pour la sécurité routière (éthylotests, radars...).

«Nous avons signé un accord avec l'ASBL «10 de conduite» du Parc Fleming, qui dispense des cours de conduite défensive. Nous proposons une alternative à la perception immédiate, pour des excès jusqu'à 30km/h au-delà de la vitesse autorisée. Les contrevenants paient entre 99 et 119€ (suivant la hauteur de l'excès de vitesse) pour la formation, au lieu de s'acquitter de l'amende. 158 personnes ont choisi cette option, l'an dernier.»

La ceinture, aussi pour les petits trajets

Veillez à ce que vos enfants bouclent toujours leur ceinture de sécurité, à l'avant et à l'arrière de votre véhicule (165€ l'amende pour des mineurs non attachés, 110€ pour les autres).

«Nous verbalisons plusieurs dizaines de parents lors de nos contrôles sur le boulevard de Lauzelle, le mercredi après-midi, en direction du complexe sportif de Blocry!»

Le commissaire Yves Lagrange



évoque l'efficacité de la voiture-tonneau, pour faire passer le message. Quand on en dispose (trois fois/an au minimum), on invite les contrevenants à faire l'expérience de l'accident. Ils réalisent l'importance de toujours boucler la ceinture, même pour des petits trajets.

L'alcool au volant aussi demeure une préoccupation importante. Sur les 495 tests d'haleine effectués lors de la dernière campagne Bob hiver (du 28/11 au 26/1), 15 se sont révélés « alertants » (retrait du permis pour 3h et perception immédiate) et 19 positifs (retrait du permis pour 6h et PV), soit 6,87% d'automobilistes en infraction. Le Brabant wallon - et Louvain-la-Neuve en particulier, théâtre de plusieurs manifestations très alcoolisées - fait figure de mauvais élève en la matière.

« La nuit des 24Heures vélo, dès 3-4h, toutes les voitures sont positives! On procède au retrait immédiat des permis de conduire. Les jeunes doivent appeler un taxi ou leurs parents... ils ne sont pas fiers. Pourtant, ils sont prévenus du dispositif de police! »

Si les conducteurs en faute ont leur



Contrôle «Bob» sur la RN4.

permis depuis moins de 2 ans, on ne leur propose pas de perception immédiate (qui annulerait les poursuites). Ils reçoivent un PV « ordinaire » et c'est le Parquet qui décide de la sentence (lourde, en général).

« En plus des deux campagnes Bob annuelles et des contrôles lors des festivités, nous vérifions l'haleine de tous les conducteurs impliqués dans des accidents de la route. Environ 20% de ceux-ci sont positifs, preuve que l'alcool

est une cause importante des accidents. Des tests salivaires, complétés par des prises de sang, permettent de vérifier la conduite sous l'influence de stupéfiants. »

Dans un but de prévention, la police a prévu d'annoncer désormais 10% de ses contrôles « vitesse, alcool, non-port de la ceinture » sur notre site www.olln.be. Pour en être informés, inscrivez-vous à notre lettre d'information électronique (sur notre site). ■

on ne va pas encore ajouter des ralentisseurs entre les plateaux! »

La mobilité : le nerf de la guerre et nos mots sont pesés! Car avec la pression automobile augmentent le stress, la nervosité et l'impatience. On oublie les règles élémentaires de courtoisie, on refuse de payer ses PV...

« Heureusement, tous les automo- »



Le commissaire Jacques Vanderveken et le responsable des voiries/espaces verts pour le service Travaux Martial Bovy sont tous les deux conseillers en mobilité.

bilistes ne sont pas à blâmer. Mais c'est dire l'importance de bien réfléchir aux aménagements qu'on envisage, pour ne pas risquer de devoir faire marche arrière aussitôt les mesures prises. »

Provisoire ou durable

Dans la réflexion, Jacques Vanderveken peut compter sur l'aide de Martial Bovy, responsable des voiries et espaces verts pour le service Travaux. Tous deux conseillers en mobilité, ils se rencontrent régulièrement - le premier spécialisé en matière de sécurité et respect du code de la route, le second dans les aspects techniques - pour donner un avis commun sur les conséquences probables des projets urbanistiques (à la demande du service Urbanisme), les déviations à mettre en place lors des chantiers, les solutions pour fluidifier le trafic ou le ralentir (plateau ? coussin ? chicane ? bac à fleurs ?), les parkings à prévoir, les plans de signalisation...

« On s'entend ou on se voit au moins une fois par semaine. Tous les mois avec l'échevin en charge de la Mobilité. Nous remettons des avis qui tiennent compte de nos contraintes respectives. Ils sont souvent suivis mais pas toujours : nous sommes des conseillers, pas les décideurs. Au

moins nous attirons l'attention sur le sujet qui nous préoccupe. »

Les deux conseillers connaissent les habitudes des automobilistes (comment ils vont respecter ou contourner la réglementation) et des riverains (qui veulent des ralentisseurs mais pas en face de chez eux).

« Nous sommes entrés dans l'ère du produit blanc : une solution rapide, pas chère, éventuellement provisoire. Si elle présente certains avantages - les coussins berlinois ralentisseurs peuvent être enlevés sans trop de frais, quand les riverains n'en veulent plus (NDLR : ils sont en cours de démontage, dans l'avenue des Vallées, à Mousty) - elle ne peut convenir partout. Il faut parfois investir durablement, même si les aménagements sont plus coûteux et plus longs à mettre en place. »

Les zones bleues s'étendent

L'instauration de nos deux zones bleues - d'abord à Louvain-la-Neuve (quand les parkings souterrains sont devenus payants), puis à Ottignies (dès l'inauguration du parking des Droits de l'Homme et au moment de l'urbanisation du Cœur de Ville, pour éviter les voitures ventouses des navetteurs et du personnel communal) - a permis de réduire la pression

automobile dans les quartiers résidentiels à Louvain-la-Neuve, dans le centre et autour de la gare à Ottignies.

« Si ces deux zones bleues ont immédiatement eu l'effet escompté (on trouvait enfin des places libres), on a constaté des problèmes en quelques endroits spécifiques. Ainsi, les quartiers de La Baraque et de Lauzelle étaient devenus les parkings gratuits de L'esplanade, il fallait réagir vite et bien. Au début de cette année, nous avons dû mettre certains tronçons de la zone bleue (rues Charles de Loupoigne, de la Longue Haie, de Neufmoustier, cours Marie d'Oignies, cours et place du Bia bouquet) en zones réservées aux cartes de stationnement (riverains, handicapés et entreprises locales). La zone bleue d'Ottignies, elle, a dû être étendue au Buston. »

En matière de mobilité, rien n'est jamais figé, tout est toujours sujet à remise en question. Aujourd'hui, c'est le quartier de L'Hocaille qui subit les conséquences du succès du centre sportif de Blocry. L'IAD vient aussi de s'y installer, avec son lot de voitures.

« Le Plan Communal de Mobilité (PCM) de 2003 est en partie déjà dépassé, pour ce qui concerne Louvain-la-Neuve. Un nouveau Plan va permettre d'étudier les nouvelles charges de trafic et d'intégrer les développements prévus dans un futur plus ou moins proche. Il s'agit d'un marché commun avec le Service Public de Wallonie (SPW), l'ouverture des offres a eu lieu au mois de mars », annonce Martial Bovy.

A Ottignies, un Plan Local de Mobilité (PLM) « gare » a été réalisé en 2011-2012, en complément du PCM de 2003 (lire le dossier « Urbanisme » du BCO n°191 d'octobre 2014). ■

La mobilité en constante évolution

Police et travaux travaillent de concert, en matière de mobilité.

La mobilité est devenue une préoccupation permanente, dans notre ville de plus en plus peuplée. Si l'usage des modes « actifs » (anciennement modes « doux ») y est encouragé, les transports en commun... on n'y a paradoxalement jamais vu autant d'automobiles.

« Avec le temps, nous avons dû autoriser le stationnement dans

des voiries qui ne le prévoyaient pas : la rue de l'Invasion, les avenues Georges Lemaitre et de La Palette... », constate le commissaire responsable du département Mobilité, Jacques Vanderveken. « Revoir les réglementations, instaurer des zones bleues, réaliser des aménagements... A un moment donné, il faut se fixer des limites. Il y en a qui roulent comme des fous dans la chaussée de La Croix mais

SECURITY CENTER



CH. ROUZEEUW

MUL-T-LOCK

EVVA

DÉPANNAGE TOUTES MARQUES • VENTE • PLACEMENT
Serrurerie • Clefs • Coffre-fort • Porte blindée & coupe feu
Contrôle d'accès • Automatisation de portes

Notre Expérience = Votre Sécurité!

Chée de Louvain, 371 • 1300 WAVRE • 010.24.11.21
Ouvert lundi au vendredi de 9h à 18h30 et le samedi de 10h à 17h
info@rouzeeuw.be • www.rouzeeuw.be

Redline
communication

votre partenaire en communication, près de chez **VOUS!**

Conseil, conception, création, prépresse, production.

Dépliants, annonces, brochures, affiches, invitations, identité visuelle, illustrations, sites internet...

« Office de l'Orangerie »
15, rue Colleau - 1325 Chaumont-Gistoux
T : + 32 (0)10 88 17 90 Fax : + 32 (0)10 88 97 48




Nouvelles de la Ville

Carnet Familial

Naissances

Ma, Ruoshi 01/12
Moscu, Andreea 02/12
Rezzkalla, Simon 08/12
Losot, Anna 08/12
Swertvaegher, Milo 09/12
Wauters, Naya 10/12
Ancelet Dubray, Lylou 10/12
Crevecoeur, Jonelle 10/12
Tanly Heundjeu, Adrielle 10/12
Michel Lenoir, Edwyn 10/12
Maervoet, Jaliyah 10/12
Smeets, Sofia 11/12
Touzani, Rania 13/12
Allani, Rayan 13/12
Baie, Didier 15/12
Balcinhas Godinho, Zeldia 15/12
Koch, Mahé 16/12
Brankaer, Flora 16/12
Belfiore, Ugo 16/12
Dupret, Elie 18/12
Poma, Hector 19/12
Ngalla, Marie-Clémence 19/12
Ngalla, Véronique 19/12
Gillon, Eloïse 22/12
Gillio, Domitille 24/12
Godfroid, Hayden 24/12
Nirenberg, Juliette 24/12
Deguelde, Camille 26/12
Bokhabza, Firdaous 29/12
Buyse, Alix 30/12
Bizimungu Muhoza, Mélissa 01/01
Zaruali, Bouchra 03/01
Bellouch, Maria 05/01
Sartenaer, Alice 06/01
Selerin, Jeanne 07/01
Bastin Jansen, Nell 07/01
Mountasir, Ismaël 09/01
Bauwens Aguado-Gonzalez, Esteban 09/01

Atambana Sifa, Claudia 09/01
Libert, Célestine 10/01
El Kadiri, Adam 13/01
Sheppard, Tess 13/01
Kabach, Chaïma 15/01
Amougou, Gabrielle 15/01
Houar, Hajar 20/01
Sablon, Jules 23/01
Smajda, Anne-Claire 24/01
Hubaux, Henri 25/01
Verbanck, Cassandra 26/01
Goutiere, Corentin 28/01
Briegleb, Noémie 29/01

Décès

De Man, Oda, ve Sarot 01/12
Carlucci, Arziero 02/12
Jacobs, Maria, ve Dedoncker 05/12
Vanherreweghe, Jean-Marie 05/12
André, Marguerite, ve Vandenplas 07/12
Thonon, Maurice 07/12
Gilleman, Roger 08/12
Daumerie, Paulette, ve Tassier 09/12
Wattiez, Albert 09/12
Humblot, Jean 10/12
Lebrun, Martine, épouse De Luca 10/12
Versé, Viviane, ve Delfosse 10/12
Timmermans, Yvonne, ve Bredael 19/12
Bourdon, Jean 26/12
Moulin, Marie, ve Lefèvre 26/12
Dejean, Paula, ve Vaulet 27/12

Rezsöhazi, Etienne 28/12
Nkosi, Kaluseviko 29/12
Davaux, France, ve Gridelet 30/12
Nagy, Margit, épouse Kozari 01/01
Frennet, Irène, ve Pierre 04/01
Cap, Josette 05/01
Baulois, Julienne, ve Poncin 06/01
Fossion, Chantal 06/01
Carette, Jacques 08/01
Henrard, Heidi, épouse Guyonnet 08/01
Gonzalez Fernandez, Benito 10/01
Collet, Philippe 12/01
Leveque, Ghislaine, ve Remy 12/01
Taminau, Etienne 13/01
Buyle, Luc 16/01
Giard, Suzanne, ve De Baeremacker 16/01
Buffin, Joseph 19/01
Hendriks, Angela, ve Van Baekel 21/01
Lepage, Christiane 21/01
Sténuil, Lucienne, ve Masson 21/01
Ancion, Camille 24/01
Bertholet, Antoine 25/01
Trizna, Jazeps 25/01
Art, Nathalie 26/01
Betremieux, Eric 28/01
Detry, Irène, ve Ryckbosch 29/01
Riga, Robert 31/01
Somers, Monica, ve Guilmot 31/01

Pas besoin d'être un expert pour investir

INVESTISSEZ GRÂCE AU RECORD FUND

RECORD FUND
Le Record Fund est une sicav de droit belge

Simplicité
Risque réparti
Frais minimums

Plus d'infos chez votre agent Record Bank ou sur www.recordbank.be

ND2L (AGENCE DEWERE-LEMAIRE)

ESPACE DU COEUR DE VILLE 16
1340 OTTIGNIES
T.: 010/414099
nd2l@recordbank.be
FSMA: 107200 A-cB

Record Bank
Tout simplement.




Record Fund Balanced et Record Fund Dynamic, compartiments de la sicav de droit belge Record Fund. Date de création: 22/05/2014. Code ISIN: BE6264508526 (RFB CAP), BE6264507532 (RFB DIS), BE6264508548 (RFB CAP) et BE6264509553 (RFB DIS). Le compartiment Balanced investit ses actifs essentiellement dans des ETF ("Exchange Traded Funds", fonds indiciels cotés) qui offrent une exposition aux marchés d'actions et obligataires dans une proportion équilibrée. Le compartiment Dynamic investit ses actifs essentiellement dans des ETF qui offrent principalement une exposition aux marchés d'actions. Frais d'entrée: 1%. Frais de sortie: 0%. Frais courants: 1,63% (Balanced) et 1,51% (Dynamic). Commission de performance: 0%. Cotation SRRI des compartiments Balanced et Dynamic: respectivement 3 et 5 (de 1, la moins risquée, à 7, la plus risquée; indicateur de risque basé sur la méthodologie de la BEAMA). Horizon de placement: > 5 ans pour le compartiment Balanced et > 7 ans pour le compartiment Dynamic. Prélèvement mobilier de 25% sur les dividendes (distributions). Taxe sur les opérations de bourse (capitalisation): 1,22% (avec un maximum de 2.000 euros). Ce placement peut ne pas être adapté à votre situation personnelle. Avant de souscrire, nous vous invitons à consulter les informations clés pour l'investisseur (KIID), le prospectus et le dernier rapport périodique de la sicav. Ces documents sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Record Bank qui assurent le service financier et sur www.recordbank.be. Ces documents sont disponibles en français et en néerlandais. La valeur nette d'inventaire est publiée dans L'Echo/De Tijd et sur www.recordbank.be. Ce document est distribué à des fins promotionnelles et ne constitue aucun conseil en matière d'investissement. La valeur du placement peut fluctuer. Les performances du passé ne constituent pas une référence pour le futur. Record Bank sa - Siège social: avenue Henri Matisse 16, 1140 Evere - RPM Bruxelles - TVA BE 0403 263 642 - BIC (SWIFT): HBKABE22 - IBAN: BE36 6520 4089 5181 - www.recordbank.be - N° FSMA 12.165A

Clair de Vue

Espace du Cœur de Ville, 21
1340 Ottignies
Tel : 010 43 96 97
clairdevue@base.be
www.clairdevue.be

EXAMEN DE LA VUE
SPÉCIALISTE DE LENTILLES DE CONTACT

ENTRAÎNEMENT VISUEL

D V K H G R
N S D V C H O
D C N K O H R S
H U D K S C R O N V
O A H V Z C K L D B S R
N V G R B H O E A K
P K N V

LES LUNETTES DE VOS ENFANTS sont garanties gratuitement chez votre opticien

OPTICIEUR GROUP

Spécialiste verres Varilux, assurance adaptation



Décès d'André Chaidron



Nous avons appris le décès d'André Chaidron, le 2 février. Il avait été fait citoyen d'honneur de notre Ville en janvier 2003, pour avoir assisté à presque tous les conseils communaux depuis son installation à l'avenue de La Paix (Ottignies) en 1960.

Il était particulièrement intéressé par les travaux publics, les questions sociales et le jeu politique (avec parfois ses petits côtés, les retournements de situation, les changements de veste...). Il était très impliqué dans la vie de la commune et dans trois clubs sportifs : le CS Dyle, le Basket Club Ottignies et le Cercle Les Promeneurs d'Ottignies.



Le compte rendu de la séance du 20 janvier.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, une habitante interpelle le Conseil au sujet du TTIP (projet de partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement), évoqué lors de la séance du 16 décembre et pour lequel une motion doit être votée en fin de soirée. Myriam Ghilain souhaite que la Ville multiplie les actions «No transat», informe les citoyens sur les conséquences de ce traité, encourage les autres communes à voter des motions similaires, interpelle le gouvernement belge...

Le bourgmestre Jean-Luc Roland rappelle qu'une motion a été déposée au Conseil, en décembre, mais qu'il a été décidé de la retirer pour permettre une discussion avec la minorité. Aujourd'hui il semble qu'on soit arrivé à un accord. «*On peut sensibiliser au fait que le traité n'est pas transparent, au risque du nivellement par le bas, aux conséquences pour les secteurs de la culture, de l'environnement, de l'enseignement... Nous participerons à la mobilisation (notamment en diffusant le texte de la motion) et nous encourageons à poursuivre de votre côté.*»

Circulation routière et toponymie

Le bourgmestre demande l'inscription d'un point en urgence. Il s'agit de voter la clé de répartition des dépenses de la zone d'incendie qui doit entrer en fonction le 1^{er} avril. La part de chacune des 27 communes du Brabant wallon sera calculée en fonction du nombre de ses habitants. Unanimité.

Plusieurs règlements de police sur la circulation routière sont votés à l'unanimité également : l'aménagement de quatre plateaux et de passages pour piétons à la rue de La Limite (Mousty), l'ajout d'un emplacement pour les voitures partagées Cambio à la place de l'Equerre (Louvain-la-Neuve), la mise en desserte locale de la rue de Lasne... avec restriction de la longueur des véhicules (vu la voirie en forme de Y, on a retrouvé des camions dans les propriétés!)...

L'échevin Cedric du Monceau explique l'origine des noms de plusieurs nouvelles voiries : chemin des Carriers à Mousty, rue du Berger et place André Hancre à Ottignies ; chemin de la Chapelle Robert, chemin du Neuf Bois et chemin de Rofessart, à la frontière avec Limal ; chemin des Bourdaines, rue du Vingt Avril

et cour de la Ferme aux Broux à Limelette ; chemin Marguerite Lefèvre à Louvain-la-Neuve.

10€/jour, pour la joëlette

L'échevine Cécile Lecharlier présente la convention pour la mise à disposition de la joëlette (sorte de chaise à porteurs sur roues, pour les personnes à mobilité réduite) appartenant à la Ville. Il en coûtera 10€/jour pour les habitants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et 25€/jour pour les autres, avec une caution de 100€. La joëlette sera prêtée gratuitement pour les activités organisées par l'Office du Tourisme-Inforville. Le conseiller Jacques Otlet dépose un amendement pour que la gratuité soit octroyée aux habitants de notre ville, comme il l'a suggéré lors de la Commission des Affaires sociales. Amendement rejeté par la majorité, qui s'appuie sur l'expertise des services communaux : 10€, c'est symbolique, parce qu'un matériel obtenu gratuitement n'a pas la même valeur qu'un matériel qu'il faut rétribuer, même modestement. «*De cette manière, on s'assure aussi de son retour rapide*», ajoute le président Hadelin de Beer de Laer. La majorité des conseillers votent pour, 5 votent contre, 3 s'abstiennent.

Les conseillers approuvent la subvention de 3000€ à l'ASBL Sans Collier, ainsi que la convention relative à l'organisation de journées touristiques comprenant deux demi-journées de visite : une partie à Leuven, l'autre à Louvain-la-Neuve.

Partenariat transatlantique

Les conseillers approuvent, à l'unanimité, la motion dont question au début de la séance. Par là, ils affirment que les négociations menées dans le cadre du TTIP (entre l'Union Européenne et les Etats-Unis) constituent une menace grave pour les démocraties communales. Ils demandent à ce qu'elles visent une harmonisation vers le haut (intégrant les normes

les plus élevées), que cela concerne les droits sociaux, la santé, les droits humains, les dispositifs de protection de l'environnement ou encore la protection des travailleurs et des consommateurs.

«*Nous demandons aux autorités européennes de suspendre provisoirement les négociations pour que le Bureau Fédéral du Plan puisse chiffrer l'augmentation du PIB prévu pour la Belgique avec la conclusion de l'accord, en ayant une attention particulière pour les PME*», insiste la conseillère Anne-Sophie Laurent. «*La suspension donnera aussi le temps de redéfinir le mandat octroyé à la Commission européenne, après un débat au sein du Parlement européen.*»

Le Conseil demande aux autorités du pays d'informer les citoyens des conséquences de ce TTIP, de faire pression au niveau européen pour que les négociations se fassent dans la plus grande transparence.

Points ajoutés

La conseillère Bénédicte Kaisin souhaite que l'échevin de l'Urbanisme détaille son ambition annoncée dans la presse de voir doubler le nombre de places de parking au Douaire. Cedric du Monceau regrette que la conseillère ne soit pas venue le trouver dans ses bureaux. «*Si vous intervenez au Conseil, c'est que vous avez*

une intention politique ?! Quelles sont vos propositions ?!», ironise-t-il. Sans dévoiler la couronne - certaines discussions sont encore confidentielles - l'échevin évoque les réflexions en cours pour le réaménagement de l'ensemble du centre d'Ottignies, y compris de ses parkings.

Le conseiller Jacques Otlet demande quel sort est réservé au RUE (Rapport Urbanistique et Environnemental) décidé en 2009 sur les zones (20ha au total) dites de la Croix-Thomas et de la Boissette, à Mousty. Vu la difficulté pour les jeunes ménages d'Ottignies-Louvain-la-Neuve d'acquérir un logement à un prix raisonnable, il faudrait faire table rase des anciens projets pour réfléchir à de nouveaux, avec la Société Wallonne du Logement (SWL), la Régie Foncière Provinciale et la SLSP (Société de Logement de Service Public) locale. Le bourgmestre Jean-Luc Roland se demande qui l'interpelle : le conseiller communal ou le président de la SLSP IPB ?! Il regrette que cette dernière n'ait pas saisi la balle au bond, quand la SWL a annoncé son intention de se dessaisir du grand terrain (13ha), passé depuis dans les mains du privé. Le Collège verrait d'un bon œil que les terrains de Mousty soient échangés contre d'autres, plus proches du centre, où les projets immobiliers pourraient être plus denses et les

logements moins chers. «*Jusqu'à présent, les contacts n'ont pas abouti. Si la SLSP locale pouvait reprendre la main, ce serait bien.*» L'échevine du Logement Cécile Lecharlier rappelle le souhait du Collège de promouvoir des projets du type «Community Land Trust», comme défini dans le Programme Stratégique Transversal (PST) de la majorité.

Au cours du quart d'heure de questions, le conseiller Nicolas Van der Maren regrette que les conseillers communaux n'aient pas été invités à la cérémonie des vœux au personnel, comme cela se fait dans d'autres communes. Il demande à ce que les conseillers soient désormais invités à la soirée annuelle d'accueil des nouveaux habitants. Le bourgmestre Jean-Luc Roland répond que les conseillers sont toujours invités à la soirée des vœux aux corps constitués, qui n'a pas eu lieu cette année pour raisons budgétaires. L'échevin en charge de la Participation Michel Beaussart ajoute qu'il ne voit pas l'intérêt d'inviter le Conseil à la soirée d'accueil des nouveaux habitants, dont le but est «purement informatif». Par ailleurs, il faut en limiter le coût. «*Vous n'y voyez pas d'intérêt parce que vous êtes dans la majorité*», répond Nicolas Van der Maren. «*J'estime, moi, que le Conseil y a vraiment sa place.*» ■

Le compte rendu de la séance du 24 février.

En début de séance, le bourgmestre Jean-Luc Roland attire l'attention sur l'intérêt du Rapport administratif 2013 sur les activités des services de la Ville. Sa nouvelle présentation le rend plus attrayant. Il est en ligne sur notre site (www.olln.be).

Pour information, la tutelle a réformé notre budget 2015 afin qu'y soit inscrit notamment le montant exact de la dotation du Fonds des communes (qui nous est parvenu après la confection du budget). Au final, l'exercice propre

présente un boni de 193.000€ au lieu de 63.000€.

Fin janvier, le bourgmestre a décidé d'acquérir une caméra de surveillance pour le commissariat de police d'Ottignies et de modifier l'angle de vue de la caméra placée sur l'antenne de Louvain-la-Neuve. Ceci dans le cadre du relèvement du niveau de menace à 3 par l'organisme OCAM, suite aux attentats de Paris. Par la voix du conseiller Cédric Jacquet, la minorité reitère son souhait que des caméras soient placées dans les lieux les plus insécurisés de la

commune. «*On ne va pas relancer les mêmes questions à chaque Conseil!*», remarque le président Hadelin de Beer de Laer. «*Elles apportent toujours les mêmes réponses, on tourne en rond!*» Le bourgmestre rappelle effectivement ce qu'il a déjà dit : «*Les caméras sont de bons outils pour des observations spécifiques, sur des problèmes spécifiques et précis.*»

Jean-Luc Roland évoque un échange de terrains - l'un de 3 ares (propriété de la Ville, en zone à bâtir) contre l'autre de 49 ares (propriété du promoteur Thomas &



Quatre plateaux ont été aménagés à la rue de La Limite (Mousty).



Les conseillers ont appris le souhait de la Ville d'échanger son terrain de 3 ares (en zone à bâtir) contre un terrain de 49 ares, propriété du promoteur Thomas & Piron (en zone verte), dans le cadre du permis de bâtir à l'angle de la rue de la Chapelle et de l'avenue des Justes.

Piron, en zone verte), dans le cadre du permis de bâtir à l'angle de la rue de la Chapelle et de l'avenue des Justes (Ottignies), sans contrepartie financière. «*Le promoteur réalisera un bassin d'orage sur notre ancien terrain. Nous en assurerons la gestion future, ainsi que l'entretien du parc obtenu en échange.*» La conseillère Bénédicte Kaisin demande si on a évalué la charge d'entretien de ces deux sites. Le bourgmestre répond que ça fait partie des missions générales de la Ville. La charge supplémentaire sera compensée par le précompte immobilier et le revenu des taxes imposées aux nouveaux habitants.

Urbanisme

Le Conseil vote, à l'unanimité, une motion pour un meilleur aménagement urbanistique de la gare d'Ottignies et de ses alentours. Le conseiller Julien Tigel Pourtois et l'échevin de l'Urbanisme Cedric du Monceau se réjouissent de cette collaboration entre tous, pour que le site de la gare soit enfin valorisé.

Cedric du Monceau présente la demande de permis d'urbanisme pour la construction de deux immeubles de logements «*Notre Maison*» (30 logements sociaux) et la réalisation d'une voirie (laquelle nécessite l'avis du Conseil) à la

rue Michel de Ghelderode, dans le quartier des Bruyères (Louvain-la-Neuve). Le conseiller Nicolas Van der Maren fait état des 39 réclamations introduites à ce propos. «*De nombreux riverains n'étaient pas au courant que le lotissement des Bruyères prévoyait des logements à cet endroit, ce qui explique en partie le nombre de réclamations. Ils devront changer leurs habitudes de stationnement*», répond l'échevin. «*Ils s'inquiètent aussi du bruit généré par les camions durant le chantier. Comme de coutume, des ordonnances de police encadreront celui-ci pour en limiter les nuisances.*» Cedric du Monceau remarque que le bruit causé par la RN238 voisine est un autre problème. Unanimité.

Unanimité également pour le versement d'un subside wallon de 7000€ aux porteurs du projet Nova Fungi – Deli Champi (des habitants mutualisés par l'Altérez-Vous de Louvain-la-Neuve, qui produisent des pleurotes au départ de marc de café), en cours de développement par le Centre De Marbaix, lié à la faculté d'Agronomie de l'UCL.

Bâtiments

L'échevine en charge des Bâtiments Annie Galban-Lecléf détaille les travaux prévus à l'école de La

Croix (rénovation des toitures et renforcement de l'isolation, remplacement de chaudières et étanchéité), pour lesquels la Ville obtiendra des subsides UREBA. Les conseillers Dominique Bidoul et Nicolas Van der Maren s'abstiennent: «*1500€ prévus à l'estimation (NDLR: pour une nouvelle programmation de l'installation de chauffage), c'est trop peu*», justifie le premier. La conseillère Nelly Roobrouck se désole de l'état des châssis de l'école. «*Ils seront remplacés en 2016 ou 2017*», promet l'échevine. «*Nous n'avons pas pu demander de subsides pour les changer plus tôt car nous n'étions pas propriétaires des bâtiments de la section primaire*», précise l'échevin de l'Enseignement Michel Beaussart.

Les conseillers se réjouissent de la remise en couleur des châssis de l'école de Blocry. «*Mais découvrir dans la délibération que cela n'a pas été fait depuis 10 ans, ça me choque*», s'indigne le conseiller Jacques Otlet.

Voiries

L'échevin en charge des Voiries David da Câmara Gomes annonce que la rénovation de plusieurs tronçons des avenues Provinciale, des Combattants et Albert 1^{er} (de Mousty à Limelette) aura des conséquences sur la mobilité. Il faudra s'armer de beaucoup de patience, mais c'est un mal nécessaire et une belle opportunité de rénover l'axe principal de la vallée. Les habitants seront informés des dates des chantiers et des déviations mises en place, via le Bulletin communal, le site internet de la Ville (www.olln.be), les médias...

Un premier chantier est programmé du 13 au 18 avril. Il s'agit de la réfection du giratoire de l'avenue de Masaya et de la bretelle d'accès vers Louvain-la-Neuve. La rénovation de l'avenue des Combattants, entre la rue Lucas et le rond-point (compris) de la gare d'Ottignies, devrait commencer en août et se terminer à la mi-septembre. »

Sens unique en direction de la clinique, avenue des Fusillés à sens unique également... nous vous en reparlerons le moment venu.

Zéro phyto

Egalement en charge des Espaces verts, David da Câmara Gomes présente la convention qui liera notre Ville au Comité Régional Phyto (CRP) et au Pôle de Gestion Différenciée (PGD), pour réaliser un «*projet d'essai démonstratif*» de techniques alternatives au désherbage chimique. Concrètement, notre Ville accueillera différents tests pour devenir le laboratoire et la vitrine du zéro phyto en Wallonie. C'est le résultat des initiatives prises depuis plusieurs années, dans le but de respecter l'imposition européenne «*zéro phyto*» en 2019. Ottignies-Louvain-la-Neuve est très en avance, par rapport aux autres communes, et souvent citée en exemple. «*Nous allons devoir impliquer encore plus nos citoyens. Nos ouvriers devront faire le rapport précis de toutes leurs interventions. En échange, nous allons pouvoir tester différentes techniques, gratuitement, et bénéficier de formations.*»

Le conseiller Jacques Otlet regrette que le nombre d'heures que les ouvriers devront consacrer à ce travail n'ait pas été estimé. Le conseiller Jacques Benthuyts remarque que certains systèmes, dans le passé, étaient très énergivores. Le conseiller Julien Tigel Pourtois s'interroge sur les missions qui seront éventuellement abandonnées par le service Travaux, pour pouvoir se consacrer au désherbage mécanique.

David da Câmara Gomes suppose qu'il y aura un surcroît de travail au début mais que les ouvriers vont acquérir un savoir-faire avec les machines : ils iront de plus en plus vite. «*Nous serons prêts en 2019. A ce moment, nous espérons que la population ne sera pas choquée de voir quelques herbes entre les pavés de nos trottoirs.*» L'échevine de l'Environnement Cécile Lecharlier, impliquée dans ce dossier depuis son origine, rappelle les nombreuses actions de formation/sensibilisation

proposées aux habitants, au départ de deux quartiers «*en santé sans pesticides*» pour des alternatives aux pesticides dans les jardins et potagers et un changement de regard sur les herbes «*indésirables*». 6 abstentions parmi les conseillers de la minorité, les autres votent pour.

Tourisme et ristournes

Après avoir signé une convention de partenariat avec Leuven, l'Office du Tourisme-Inforville souhaite le faire aussi avec Villers-la-Ville. «*Nous proposerons un forfait pour les visites guidées de Louvain-la-Neuve et de l'abbaye de Villers-la-Ville, au prix de 11€*», précise l'échevin du Tourisme Benoît Jacob. Les visites seront proposées en trois langues. «*Il faudra bientôt penser à les organiser en chinois*», suggère la conseillère Nelly Roobrouck.

Les conseillers approuvent les ristournes annuelles : sur la consommation d'eau et d'électricité pour les familles à revenus modestes (539 familles en ont bénéficié en 2014), sur la consommation d'eau pour les familles nombreuses (32 familles en ont bénéficié en 2014). Ils approuvent aussi l'octroi de 50 sacs «*déchets verts*» pour les familles à revenus modestes (215 familles en ont bénéficié en 2014).

Points ajoutés

En fin de séance, le conseiller Dominique Bidoul regrette l'esthétique de l'élévateur pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) installé devant l'hôtel de ville: «*Qui a imaginé ce chef d'œuvre ?!*». L'échevine des Bâtiments Annie Galban-Lecléf ne le trouve pas joli non plus mais il est fonctionnel, pour une meilleure accessibilité à la salle des mariages. Elle a demandé à ce que la construction soit masquée par des briques de parement et des plantations.

Dominique Bidoul a vu un reportage sur la présence d'amiante dans les bâtiments publics, notamment les écoles : qu'en est-il dans notre ville ? Annie Galban-Lecléf le rassure : un inventaire amiante a été réalisé en 2009. Si de l'amiante est bien présent dans des ardoises en Eternit,

certain tableaux d'écoles et les joints de convecteurs au gaz, il s'agit d'amiante «*lié*», qui ne présente aucun danger mais nécessite des mesures de précaution lors de l'enlèvement. «*Des remplacements ont déjà eu lieu ou sont prévus. Nous établirons un nouvel inventaire, pour les bâtiments scolaires que nous venons d'acquérir au centre d'Ottignies et à La Croix.*»

Aux conseillers Bénédicte Kaisin et Nicolas Van der Maren, le Collège confirme qu'il a retiré le permis d'urbanisme délivré à la SA Melin pour la construction d'un immeuble à appartements à côté de la Ferme du Douaire. Ce permis était attaqué au Conseil d'Etat, les requérants lui reprochant trop de dérogations au Règlement Communal d'Urbanisme (RCU). «*Le promoteur modifiera son projet à la marge, pour limiter le nombre de dérogations. De ce fait, le bâtiment risque malheureusement d'être plus banal au final. Nous délivrerons à nouveau le permis car il y a un besoin urgent de logements en centre-ville et proches des gares*», annonce l'échevin de l'Urbanisme Cedric du Monceau.

Le conseiller Cédric Jacquet souhaite savoir ce qu'il adviendra du futur parking RER de Louvain-la-Neuve, dont la construction sera terminée en 2016, puisque la Région n'a pas prévu d'en financer l'accès depuis l'autoroute avant 2018 au moins. L'échevin en charge de la Mobilité David da Gâmara Gomes assure que, comme promis aux habitants, le «*park & ride*» ne sera pas ouvert tant que l'accès ne sera pas réalisé. «*Il ne fonctionnera pas avec les accès secondaires!*» L'échevin annonce que la Ville et l'Université (qui projette de construire le quartier «*Courbevoie*» au-dessus du parking) utiliseront tous les moyens légaux pour que l'accès soit réalisé dans les plus brefs délais.

Juste avant le huis clos, le conseiller Pierre Laigneaux (Ecolo) annonce qu'il siégeait pour la dernière fois : il déménage à Bruxelles. L'assemblée le remercie pour son implication dans la vie de notre commune. ■

Douze nouveaux conseillers

La séance d'installation du Conseil Communal des Enfants (CCE) 2015 avait lieu le 11 février. Le président (l'échevin de l'Enseignement Michel Beaussart) et la nouvelle secrétaire Céline Vander Sande ont accueilli les nouveaux venus, devant l'assemblée composée aussi de parents et d'enseignants.

Le CCE a pour objectifs d'associer les jeunes à la vie et à la gestion de la ville, les associer à la réflexion et à la mise en œuvre des projets

qui les concernent, favoriser l'éducation civique des jeunes en prenant appui sur la réalité par un éveil à la vie sociale, faire prendre conscience aux jeunes qu'ils vivent dans une démocratie participative.

Les conseillers 2015

Voici la liste des nouveaux conseillers :

Alizée Père et Teresa Vitale (école communale de Blocry), Sarah Berkane (école communale de Lauzelle), Baptiste Delplanche (école communale de Limauges),

Matthew Marega (école communale de Limelette), Aurélie de Moffarts d'Houchenée et Keytan Rivero (école des Bruyères), Victor Renard (école communale des Coquerées), Asma Boumahdi (école communale de La Croix), Diana Bulai, Loan Denis, Yeti Mokondji (athénée royal Paul Delvaux). ■



31.221 habitants dans notre ville

Les chiffres de la population au 31 décembre 2014.

Ottignies-Louvain-la-Neuve comptait 31.221 habitants au 31 décembre 2014 (+ 34 par rapport à la situation au 31/12/2013), de 131 nationalités différentes.

Répartition

- **Ottignies** : 9.828 (31/12/2013: 9.801, donc + 27), dont 9.012 belges et 816 étrangers ;
- **Louvain-la-Neuve**: 10.978 (31/12/2013 : 10.970, donc + 8), dont 8.196 belges et 2.782 étrangers ;
- **Céroux-Mousty** : 5.024 (31/12/2013 : 4.965, donc + 59), dont 4.685 belges et 339 étrangers ;
- **Limelette** : 5.391 (31/12/2013 : 5.451, donc - 60) dont 5.036 belges et 355 étrangers.

Naissances :

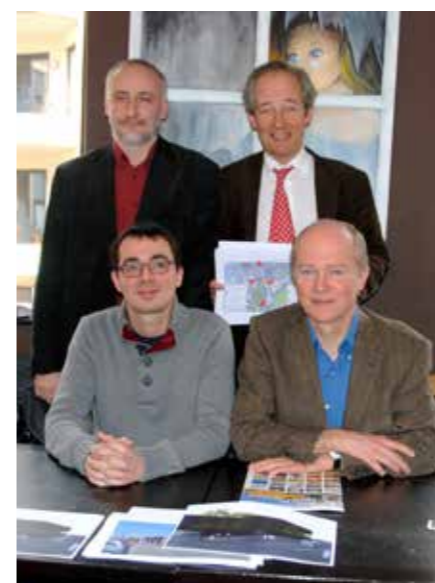
334 (316 en 2013)
Décès :
 200 (215 en 2013)

Registre d'état civil :

- **Naissances** : 1.638 actes (1.658 en 2013) y compris les reconnaissances, divers jugements et demandes de nationalité ;
- **Mariages** : 161 actes (187 en 2013) dont 113 mariages (128 en 2013) et 48 divorces (59 en 2013) ;
- **Décès** : 665 actes (704 en 2013).

Unis autour de l'avenir de la gare d'Ottignies

Majorité et opposition parlent d'une seule voix, pour réclamer un meilleur aménagement urbanistique de la gare d'Ottignies et de ses alentours. Une motion, votée à l'unanimité au Conseil communal du 24 février, a été adressée aux autorités concernées par ces aménagements.



Majorité et opposition parlent d'une seule voix, pour l'avenir de la gare d'Ottignies.

les résultats ont été présentés, le 30 juin, aux membres du Conseil communal et de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) (lire le BCO n°191 d'octobre 2014).

L'étude - menée par le bureau Eurogare, en collaboration avec le CREAT et REIM - a débuté en 2011-2012, à l'initiative de la Ville. Le bourgmestre Jean-Luc Roland et le Premier échevin Cedric du Monceau ont souhaité multiplier les contacts avec la SNCB Holding et Infrabel, notamment le directeur général de la SNCB Vincent Bourlard, pour anticiper les effets sur l'urbanisation et le foncier de l'arrivée du RER à la gare Ottignies.

minorité) ont expliqué leur volonté commune d'interpeller l'ensemble des autorités concernées par les aménagements : le Premier ministre et la ministre fédérale de la Mobilité en charge de la SNCB, le Ministre-Président et le Vice-Président de la Région wallonne ainsi que les ministres wallons des Travaux publics et de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, le président du conseil du Holding SNCB et son CEO.

Un montant de 60 millions d'euros est inscrit au budget du plan pluriannuel de la SNCB pour la période 2016-2022, destiné à lancer les premiers chantiers (reconfiguration des parkings et de la gare) à l'horizon 2017.

La gare devrait être le palais du peuple!, s'exclame le Premier échevin Cedric du Monceau, en charge de l'Urbanisme. Mais en matière de palais, on a déjà vu beaucoup mieux! Couloirs sous voies trop petits, accès difficile aux heures de pointe, Personnes à Mobilité Réduite (PMR) obligées de traverser les voies... la gare d'Ottignies n'est pas à la hauteur de l'attractivité croissante et de l'attraction dont elle fait l'objet depuis des années.

« Cela fait 5 ans qu'on bloque un projet privé sur le site du café Duchêne, pour permettre une réflexion plus large », constate Cedric du Monceau. « On ne peut pas bloquer éternellement. A un moment donné, la puissance publique doit dire ce qu'elle veut. On a là un potentiel foncier fantastique, où créer un site exemplaire du développement durable. On veut le faire savoir à tous les niveaux de pouvoir! »

« On connaît le contexte budgétaire difficile, on sait que la SNCB devra procéder à des économies importantes. Mais nous ne voulons pas que le projet de développement de notre gare et de ses alentours en fasse les frais », insiste le bourgmestre Jean-Luc Roland. « Il représente un enjeu stratégique pour toute une région et s'inscrit dans l'indispensable déploiement du train au sud de Bruxelles, alors que la partie nord du territoire national est déjà très bien servie en la matière. »

Une motion votée à l'unanimité

Les représentants des quatre composantes politiques (majorité et opposition) du Conseil communal ont invité la presse, le 27 février, pour évoquer la motion « gare » votée à l'unanimité, le 24 février, et présenter les grands axes du « Masterplan gare ».

Le bourgmestre Jean-Luc Roland, le Premier échevin Cedric du Monceau, les échevins Annie Galban et Michel Beaussart (pour la majorité) et le conseiller Julien Tigel Pourtois (pour la

Avec l'arrivée programmée du RER, les terrains qui l'entourent attendent pourtant toutes les convoitises. Bureaux (européens, pourquoi pas, Ottignies-Louvain-la-Neuve est idéalement située, entre Bruxelles et Luxembourg), logements, commerces... notre ville va se développer de ce côté, mais comment ?

C'est l'objet du « Masterplan gare » (étude d'orientation urbanistique pour les environs de la gare), dont

« Nous attirons aussi l'attention sur l'absolue nécessité de conditionner tous les projets (RER, développements urbains, mobilité...), qui sont intimement liés. La non-réalisation de l'un risquerait d'entraîner l'échec des autres », ajoute Julien Tigel Pourtois. « L'opportunité ne se présente qu'une fois. C'est maintenant que nous devons y mettre toute notre énergie, quelle que soit notre couleur politique. » ■



Blanc ou rouge sans éclairage

La remise des prix du concours de décorations de Noël avait lieu le 27 janvier. Angeline Lauriente et Jacqueline Ghigny sont arrivées en tête du classement.

Un concours de décorations de Noël sans éclairage - actualité «déléstage» oblige - c'était audacieux. L'échevin des Fêtes Benoît Jacob a osé le changement, à la satisfaction des participants et des membres du jury. Ils assistaient à la remise des prix, le 27 janvier à l'hôtel de ville d'Ottignies.

«Je me suis inscrite parce que c'était un concours sans lumières», explique Bénédicte Marechal, de la rue du Culot (Mousty), classée 2^e dans la catégorie «maisons». «Les personnages illuminés dans les jardins, ce n'est pas ce qui me plaît le plus!» L'écoconseillère de Jodoigne a réalisé des décors à l'aide de branches de cornouillers sanguins et de pommiers décoratifs, de lierre et de rafia. «J'avais commandé un sapin à une œuvre, mais il était tellement grand que je l'ai laissé à l'extérieur et décoré à l'aide de matériel de récupération. J'ai aussi utilisé un sapin en vannerie sauvage, reçu d'une amie.»

«Des rubans rouges aux fenêtres, pour simuler des croisillons. Avec des nœuds rouges dans mes jardinières, où les géraniums étaient encore en fleurs», détaille Joëlle Lejeune, de l'avenue Provinciale (Mousty), classée 3^e dans la catégorie «maisons».

La gagnante de cette catégorie - Angeline Lauriente, de l'avenue Demolder (Limelette) - a dédié sa victoire à sa fille, malheureusement décédée l'an dernier. «Je me suis inscrite pour elle. Je lui ai imaginé un décor tout blanc, sorte de clin d'œil à la banquise, avec des ours polaires. Vu le réchauffement climatique, combien de temps les verra-t-on encore ?»

Créatif et durable

Dans la catégorie «immeubles», c'est Jacqueline Ghigny, du cortil Gérardine (Louvain-la-Neuve), qui a séduit le jury. «J'ai voulu une forêt de sapins blancs et plein d'oiseaux créés par des artistes. L'un d'entre eux tenait une ficelle dans son bec et au bout, un petit Jésus en sucre

apportait un message de paix.» Pour réaliser les sapins, Jacqueline a utilisé d'anciennes boîtes à fromages. C'est Georges, son mari, qui les a peintes. «Je les ai décorés avec des nœuds écossais et des boules rouges miniatures. Il y avait aussi une couronne et une lanterne (non éclairée, donc).» Georges a dû élargir les tablettes des fenêtres qui donnent sur la rue!

Les membres du jury - un employé de la Ville et trois habitantes - ont apprécié les décorations selon plusieurs critères : l'originalité/la créativité, l'esprit «développement durable», l'esthétique et la visibilité depuis la rue.

«C'était très amusant de découvrir les idées des uns et des autres, au cours de mes promenades», raconte l'Ottintoise Anne Soete, membre du jury pour la première fois. «Mes coups de cœur ont été aux gagnantes de ce soir, parce qu'elles ont respecté les consignes : beaucoup d'éléments naturels, une harmonie...»

Les participants ont bu le verre de l'amitié en commentant les réalisations, projetées sur écran. L'échevin des Fêtes les a invités à parler du concours à leurs voisins, pour qu'ils soient plus nombreux à y participer l'an prochain. «Vous étiez 21 cette année, pour 32 l'an dernier. Certains ont sans doute été effrayés par le thème «sans éclairage». Mais avec huit nouveaux, nous sommes comblés. Merci d'avoir contribué à ce que notre ville respire l'esprit des fêtes.» ■



L'échevin des Fêtes a fleuri les gagnantes du concours de décorations de Noël.

Un gros chantier à Pâques

Réfection du giratoire de l'avenue de Masaya, du 13 au 18 avril.

L'avenue de Masaya (entre l'avenue Albert 1^{er} de Limelette et la bretelle de la RN238 qui conduit au rond-point de la gare d'Ottignies) a été réasphaltée l'automne dernier.



Le giratoire de l'avenue de Masaya.

Le Service Public de Wallonie (SPW) a prévu de réasphalter le giratoire et la bretelle d'accès vers Louvain-la-Neuve, la semaine du 13 au 18 avril.

«On profite des vacances de Pâques pour effectuer ces travaux, car plusieurs accès seront rendus impossibles à hauteur du giratoire», annonce Marial Bovy, responsable des voiries et espaces verts pour le service Travaux.

En venant de Wavre, l'automobiliste devra emprunter l'avenue de Masaya et l'avenue Albert 1^{er}, pour rejoindre la gare et son rond-point. En venant d'Ottignies, l'automobiliste ne pourra pas aller plus loin que l'avenue de Veszprem (la bretelle qui conduit au SPW et au service des Travaux restera accessible) et l'entrée du parking

SNCB (accessible également). Pour rejoindre Wavre et Louvain-la-Neuve, il devra emprunter l'avenue Albert 1^{er} (passer devant la gare) et la rue Charles Dubois (la bretelle qui remonte sur la RN238, à proximité du club de tennis). Sortir à Limal et emprunter la RN238 dans l'autre sens, pour rejoindre Louvain-la-Neuve.

«Depuis le rond-point de la gare, il sera toujours possible de rejoindre Louvain-la-Neuve par l'avenue Paul Delvaux et la chaussée de La Croix.

Mais ce n'est pas recommandé pour le trafic de transit, vu la configuration de la chaussée de La Croix et ses nombreux plateaux.»

D'autres chantiers devraient démarrer au mois d'août (notamment la rénovation de l'avenue des Combattants, entre la rue Lucas et le rond-point (compris) de la gare d'Ottignies), dont on vous parlera dans le Bulletin de juin.

Merci de votre patience. ■

Prévention incendie

Nouveau règlement de police (1^{er} avril 2015) relatif à la protection contre l'incendie et l'explosion, pour la Zone de Secours du Brabant wallon.

Ce règlement concerne les établissements scolaires, les milieux d'accueil de la petite enfance, les gardiennes d'enfants à domicile et gardiennes d'enfants encadrées, les bâtiments industriels, les immeubles de logements, les installations et manifestations temporaires...

Pour savoir si votre établissement y est soumis : <http://www.olln.be/fr/documents/i/incendie.html>

- Administration communale : Espace du Cœur de Ville, 2, à Ottignies
- Antenne administrative : voie des

Hennuyers, 1, à Louvain-la-Neuve

Assurance obligatoire de la responsabilité civile en cas d'incendie et d'explosion dans certaines catégories d'établissements habituellement accessibles au public.

La loi de 1979 relative à la prévention des incendies et explosions impose, via son AR d'application du 28 février 1991, aux exploitants de certaines catégories d'établissements qui sont habituellement accessibles au public (lieux où on danse, restaurants, hôtels, magasins, cinémas, théâtres, centres culturels, salles de sport, établissements de soins, immeubles de bureaux, établissements de culte, établissements d'enseignement, maisons de repos, hôpitaux...), de contracter une police d'assurance obligatoire de la R.C. en cas d'incendie ou d'explosion et donne des obligations en matière de

contrôle de ces assurances aux communes et aux bourgmestres. Renseignez-vous auprès de votre assureur.

Tout exploitant concerné par cette assurance obligatoire est invité à envoyer, dans les plus brefs délais, la preuve de l'existence de son contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile en cas d'incendie ou l'explosion à l'intention du bourgmestre Jean-Luc Roland, Service Prévention Incendie, avenue des Combattants, 35, à 1340 Ottignies.

Il sera clairement indiqué, dans la lettre d'accompagnement, toutes les coordonnées de l'exploitant et de l'établissement.

Info 010 / 43 60 33, lundi, mercredi et jeudi, de 9 à 12h et de 14 à 15h30.

Sanctions administratives : 406 PV traités, l'an dernier

107 dommages mobiliers, 65 dommages immobiliers, 50 faits de tapage nocturne, 48 dépôts de déchets... La fonctionnaire sanctionnatrice pourra proposer des prestations citoyennes de réparation.



La majorité des PV concerne des dommages mobiliers (dégâts causés à des voitures) et immobiliers (tags et graffitis...), malheureusement souvent à charge d'inconnu.

Notre Ville est la première de la province à avoir intégré la loi de 2013 relative aux sanctions administratives communales dans son Règlement Général de Police (RGP).

En 2014, la fonctionnaire sanctionnatrice Catherine Deschamps a enregistré 406 PV, les 3/4 dressés par la police et 1/4 par l'éco-conseillère communale, agente «constatatrice» pour les matières liées à l'environnement (dépôts clandestins et incinération de déchets, non entretien des terrains et des haies...).

«Les contrevenants reçoivent un courrier qui les invite à s'expliquer, par écrit ou à l'occasion d'une audition», explique Catherine Deschamps. «Ceux qui ne réagissent pas risquent une amende plus salée.»

La majorité des PV concerne des dommages mobiliers (dégâts causés à des voitures) et immobiliers (tags et graffitis, barrières des parkings payants forcées...)- 107 dommages mobiliers et 65 dommages immobiliers - malheureusement

souvent à charge d'inconnu. Quand on parvient à prendre le coupable sur le fait, ou grâce à un témoin, on n'hésite pas à le poursuivre. D'autant qu'un protocole d'accord signé dernièrement avec le procureur du Roi prévoit que celui-ci ne s'occupe plus des infractions autrefois «mixtes» (administratives et pénales). Cela concerne les dégâts (im)mobiliers, le tapage et la présence masquée dans les lieux publics.

«Puisque nous sommes désormais les seuls à les sanctionner, cela va plus vite. Les policiers ne doivent plus en avvertir le procureur; un simple compte rendu des faits suffit.»

Les amendes varient de 60 à 350€, suivant les circonstances et les auteurs. Un tapage causé par une personne morale est plus lourdement sanctionné que si l'auteur est une personne physique: un établissement est censé connaître le RGP! En cas de récidive, le montant augmente.

«On privilégie la remédiation. Si les gens réparent ce qu'ils ont cassé, paient les frais liés à l'enlèvement de leurs déchets et promettent de respecter le règlement, on passe

l'éponge. Le but n'est pas de ramener de l'argent dans les caisses de la Ville mais de voir diminuer les incivilités.»

Catherine Deschamps évoque le projet d'organiser des prestations citoyennes de réparation, au bénéfice de la Ville, d'institutions, d'associations... La loi le prévoit, mais il faut le mettre en œuvre, contacter des partenaires susceptibles d'être intéressés.

«Prester quelques heures au service communal des Travaux, pour savoir ce que c'est que de nettoyer les rues, par exemple. Une action utile et pédagogique au lieu de payer l'amende.»

La Ville a engagé une nouvelle juriste, pour seconder la fonctionnaire sanctionnatrice. Maureen Mc Guinness est en cours de désignation. Elle pourra elle aussi procéder aux auditions des contrevenants et décider des sanctions à leur infliger.

Mineurs en infraction

Avis aux parents, tuteurs et personnes ayant la garde de mineurs de 16 et 17 ans. Ces derniers peuvent se voir infliger une sanction administrative communale en cas d'infraction(s) aux dispositions du RGP.

Pour rappel (lire le BCO n°193 de février 2015), la nouvelle loi impose une procédure plus lourde que par le passé, en ce qui concerne les mineurs d'âge (toujours assistés d'un avocat). Avec une implication parentale, une médiation organisée par un service extérieur, la possibilité de proposer une prestation citoyenne au contrevenant... et finalement l'amende (maximum 175€), si la médiation est refusée ou échoue, ou en cas de refus ou de non-exécution de la prestation citoyenne. ■

AUTREMUR

PEINTURES NATURELLES

PEINTURES MINÉRALES

AVENUE DES MÉTALLURGISTES 1
1490 COURT-SAINT-ETIENNE

TÉL. : 010 62 01 64 - WWW.AUTREMUR.BE

MAISON CROIX-ROUGE

OTTIGNIES LLN COURT S^t ETIENNE
Rue de Franquénies, 10, à 1341 Céroux-Mousty

- + l'épicerie sociale chez APIDES, Clos de l'Acierie, 1, à Court-St-Etienne, ouverte les **mardi** et **jeudi** de 9h à 12h
- + la vestiboutique ouverte en nos locaux les **mardi** et **jeudi** de 8h30 à 11h30
- + le service Hestia destiné à des personnes isolées ou en situation difficile
- + les collectes de **sang**
- + les formations (brevet élémentaire BEPS, Secourisme, etc..)
- + animation en maisons de repos
- + le prêt de matériel sanitaire
- + les **secours**

Vous avez envie d'en savoir **plus** sur nos activités et vous avez quelques heures à nous consacrer, nous serons **ravis** de vous **accueillir** en nos locaux. Vous pouvez également nous contacter au 010/41 88 66 ou par mail sl-ottignies-lln@redcross-fr.be

Nous vous en **remercions**.
Anne Jacobs,
Présidente de la MCR




VITRIER
DEPANNAGE
010.22.45.46

Fax : 010.61.36.66 - jdmvitrages@skynet.be

J.D.M. VITRAGES

LE VERRE & TOUTES SES APPLICATIONS
PORTES EN VERRE • PORTES DE DOUCHE
MIROIRS • CLOISONS DE BUREAU • ...

DOUBLE VITRAGE SUPER ISOLANT SUR CHÂSSIS EXISTANT

www.jdmvitrages.be

Exellent electro it mobile

0% ACHETEZ ET PAYEZ EN 10 MOIS
CRÉDIT 0% TEAG[®]

Utilisez vos éco-chèques !

Toute l'équipe BOUVY-NOEL vous accueille dans la galerie et vous conseille les meilleures offres: **Electro, son & image, multimédia, computer**



LIVRAISON ET POSE

Bouvy Noël
OTTIGNIES
douaire
CENTRE COMMERCIAL

Colombine
Lingerie - Corseterie
Balnéaire

Boulevard Martin, 32
1340 OTTIGNIES - LLN



Tél. : 010 41 49 30 • www.lingerie-colombine.be

Ristournes communales eau – électricité – 2015

1. RISTOURNE FAMILLES NOMBREUSES

RISTOURNE SUR L'EAU UNIQUEMENT

Les chefs de famille nombreuse, dont le ménage comprend à la date de la demande, au moins trois enfants à charge, demeurant et domiciliés avec eux, ont droit, pour la facture d'eau afférant à l'immeuble où ils sont domiciliés à cette même date – il s'agit de l'eau affectée aux besoins du ménage – à la gratuité de :

- 12 m³ avec 3 enfants,
- 16 m³ avec 4 enfants,
- 20 m³ avec 5 enfants,
- 24 m³ avec 6 enfants,
- 28 m³ avec 7 enfants et plus.

Ces m³ d'eau gratuite seront déduits par l'IECBW lors de l'établissement de la facture, en fin d'année. Dans le cas d'un compteur de passage, la Ville procèdera directement au remboursement.

Les ressources (revenu imposable globalement), prises en considération pour l'octroi de cet avantage, sont

- pour 3 enfants à charge : 48.709,44€
- pour 4 enfants à charge : 53.467,14€
- pour 5 enfants à charge : 58.224,84€
- pour 6 enfants à charge : 62.982,54€
- pour 7 enfants à charge et plus : 67.740,25€

La demande sera accompagnée des pièces justificatives suivant le cas :

- 1) le dernier avertissement extrait de rôle relatif à l'imposition 2014,-revenus 2013 ou autre preuve de revenu si le demandeur n'est pas imposable ;
- 2) attestation scolaire pour les enfants de plus de 18 ans ;
- 3) Le cas échéant joindre une attestation prouvant le handicap d'un membre du ménage ;
- 4) une copie de la dernière facture d'eau de l'IECBW libellée au nom du demandeur ou du décompte des charges du syndic dans le cas d'un compteur de passage.

REMARQUES IMPORTANTES

1. Pour obtenir la ristourne, le demandeur ne devra pas être redevable envers la Ville d'une taxe quelconque ;
2. Pour être valable, la déclaration, certifiée sur l'honneur par le demandeur, doit rentrer complète à l'administration communale pour le 28 mai 2015 au plus tard ;
3. Toute demande introduite après cette date ne pourra être prise en considération.
4. Ces deux catégories d'avantages ne sont pas cumulables.

2. RISTOURNE REVENUS MODESTES

RISTOURNE SUR L'EAU ET L'ELECTRICITE

Pour l'année 2015, il sera accordé à toute famille à revenus modestes, domiciliée dans la Ville à la date de la demande, une ristourne de 31€ sur la consommation d'eau et 31€ sur la consommation d'électricité.

Est considérée comme famille à revenus modestes celle dont le total des revenus annuels de tous les membres repris dans la composition de ménage n'excède pas la somme de 16.965,47€ augmentée de 3.140,77€ par personne à charge ou cohabitante. Ladite famille ne pourra être propriétaire que de la seule habitation (unique bien) dans laquelle elle est domiciliée.

La demande sera accompagnée des pièces justificatives suivant le cas :

- 1) le dernier avertissement extrait de rôle relatif à l'imposition 2014, revenus 2013, ou une preuve des ressources si le demandeur n'est pas imposable ;
- 2) attestation scolaire pour les enfants de plus de 18 ans ;
- 3) le cas échéant joindre une attestation prouvant le handicap d'un membre du ménage;

Merci de laisser le formulaire entier

DEMANDE DE RISTOURNE SUR LA CONSOMMATION D'EAU-D'ELECTRICITE – REVENUS MODESTES –FAMILLES NOMBREUSES – ANNEE 2015

A remettre à l'administration communale, Espace Cœur de Ville, 2 – 1340 Ottignies pour ce 28 mai au plus tard. Après cette date plus aucune demande ne sera prise en considération

Demandeur : Nom, prénom (en majuscules)
 Né(e) le... .. Numéro National
 Rue... .. N°... .. Bte.....
 Code postal... .. N° compte bancaire

A compléter par les personnes à REVENUS MODESTES pour la ristourne EAU – ELECTRICITE

Habitant à l'adresse reprise ci-dessus, je soussigné(e) déclare sur l'honneur qu'au moment de la présente demande, les revenus annuels cumulés de tous les membres repris dans la composition de ménage ne dépassent pas 16.965,47 euros augmentés de 3.140,77 euros par personne à charge ou cohabitante

Date 1) JOINDRE UNE COPIE DE L'AVERTISSEMENT EXTRAIT DE ROLE – IMPOSITION 2014 – REV. 2013 OU AUTRE PREUVE DE REVENU SI PAS IMPOSABLE
 Signature 2) JOINDRE UNE ATTESTATION D'ETUDES POUR LES ENFANTS DE +DE 18 ANS
 3) LE CAS ECHEANT JOINDRE UNE ATTESTATION PROUVANT LE HANDICAP D'UN MEMBRE DU MENAGE

A compléter par les FAMILLES NOMBREUSES pour la ristourne EAU

Habitant à l'adresse reprise ci-dessus, je soussigné(e) déclare sur l'honneur que les enfants ci-dessus font partie de mon ménage, sont à ma charge et que mes revenus ne dépassent pas les montants déterminés (voir règlement ci-contre)

NomPrénomDate de naissance.....
 1.....
 2.....
 3.....
 4.....
 5.....
 6 et plus

Date 1) JOINDRE UNE COPIE AVERTISSEMENT EXTRAIT DE ROLE – IMPOSITION 2014 – REV. 2013 OU AUTRE PREUVE DE REVENU SI PAS IMPOSABLE
 Signature 2) JOINDRE UNE ATTESTATION D'ETUDES POUR LES ENFANTS DE PLUS DE 18 ANS
 3) LE CAS ECHEANT JOINDRE UNE ATTESTATION PROUVANT LE HANDICAP D'UN MEMBRE DU MENAGE
 4) COPIE DERN. FACT. DE L'IECBW OU DECOMPTÉ DES CHARGES DU SYNDIC

Ce document et les annexes devront parvenir à l'administration communale, service Social, Espace du Cœur de Ville, 2, à 1340 Ottignies pour le jeudi 28 mai 2015 au plus tard (ou être remis au service Social lors des permanences prévues à cet effet, du lundi au jeudi de 9 à 11h et les samedis 9, 16 et 23 mai de 9 à 11h). Tout dossier incomplet sera refusé. Renseignements complémentaires : 010 / 43 61 70.

VITRERIE VGR

Glaverbel • St Gobain
Réparations • Remplacements

Verres clair et imprimés
Adaptation de doubles vitrages dans châssis existants
Agréé Ethias et Fortis

Rue de Mérivaux 1A
1490 Court-St-Etienne
Tél. 010 61 58 57
Fax 010 61 24 97
vgr@skynet.be

Audibilis Centre auditif

La technologie au service de l'audition
Appareils discrets et performants
Essais sans engagement
Réglage/nettoyage des appareils



Sur rendez-vous - Parking privé
Avenue Provinciale 28 - 1341 Céroux-Mousty
Tél : 010 61 61 97
info@audibilis.be • www.audibilis.be

Sacs « déchets verts » offerts

La Ville a mis en place un service de collecte des déchets organiques qui permet, entre autres, de valoriser les tontes de pelouse.

décidé d'accorder gratuitement, après enquête sociale, 50 sacs biodégradables pour l'année 2015 **aux familles à revenus modestes disposant d'un jardin**. Les revenus annuels cumulés de tous les membres repris dans la composition de ménage ne dépasseront pas **16.965,47€ augmentés de 3.140,77€ par personne à charge ou cohabitante**.

Les demandes, au moyen du présent formulaire, sont à introduire auprès du service Social (Espace du Cœur de Ville, 2, à Ottignies) jusqu'au 30 septembre 2015, du lundi au jeudi, de 9 à 11h. ■

Info 010 / 43 61 70

VIDANGE LIMALOISE

DÉBOUCHAGE, CURAGE, DÉTARTRAGE DE TUYAUX ET CANALISATIONS
VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES & CITERNES
DÉBOUCHAGE W.C., ÉVIERS, BAIGNOIRES
TRAVAUX D'ÉGOUTS
DÉBOUCHAGE HAUTE PRESSION



APRES UN PASSAGE PAR CAMERA POUR INSPECTION DE VOS ÉGOÛTS RECEVEZ VOTRE VIDÉO EN COULEURS SUR CLEF USB !

Rue Elie Legrève, 5 • 1300 Limal • Tél. : 010.41.67.50 • 0477.26.04.19 (urgence)
E-mail : vidange.limaloise@skynet.be • www.vidangelimaloise.info



Enquête ramassage des déchets verts

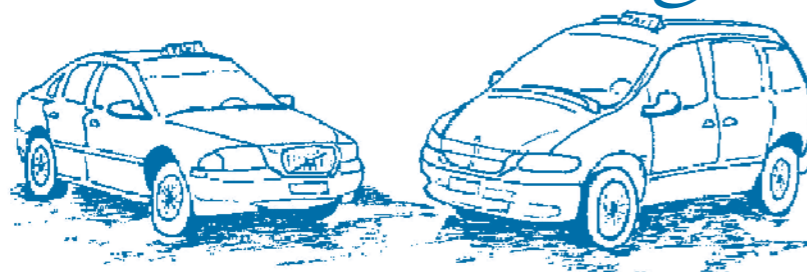
NOM, Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Tél.		
Montant mensuel des revenus euros - (Joindre le dernier avertissement extrait de rôle)		
Handicap	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non	Est-il reconnu ?	<input type="checkbox"/> Oui si oui, joindre une preuve) <input type="checkbox"/> non

Composition du ménage : personnes (joindre attestation d'études pour les enfants de + de 18 ans).

Ottignies-Louvain-la-Neuve, le..... Signature :

New Taxis de la Dyle sprl

5
véhicules
de 4 et 7 places



Egalement courriers et petits colis express



0473/51 03 95

www.newtaxisdeldyle.be - info@newtaxisdeldyle.be

Une aide pour remplir votre déclaration d'impôts

Des difficultés pour compléter votre déclaration d'impôts ?

9 à 13h. Ils aideront - gratuitement - les personnes qui le souhaitent à remplir leurs déclarations fiscales.

Des spécialistes des contributions directes tiendront une permanence à l'antenne administrative de Louvain-la-Neuve (voie des Hennuyers, 1) le mardi 2 juin, de

Munissez-vous des documents utiles au remplissage de votre déclaration (fiches de rémunération, attestations, relevés divers,

avertissement extrait de rôle de l'année antérieure...). Munissez-vous également de votre carte d'identité électronique ainsi que - si vous êtes mariés ou cohabitants légaux - de la carte d'identité électronique et du code PIN de votre conjoint. ■



Une épicerie solidaire à l'Hocaille

Pour les habitants et les étudiants dans le besoin.

Ville (via son CPAS), UCL et Centre Placet ont annoncé, le 23 février, l'ouverture d'une épicerie solidaire à Louvain-la-Neuve.

Ouverte tous les jeudis de 11 à 15h, dans l'espace culturel «Vents du Sud» (place de l'Hocaille, à Blocry), «L'épicerie des vents du Sud» permettra à une cinquantaine d'habitants et une cinquantaine d'étudiants (envoyés par le CPAS et le service d'aide aux étudiants de l'UCL, après enquête sociale) de se fournir en articles alimentaires et d'hygiène de base, ainsi qu'en produits frais et de saison, à des prix plus bas que sur le marché.

«Leurs achats seront limités à 50€ par mois (Ville et UCL payant chacune la moitié), pendant trois mois, éventuellement renouvelables», explique la présidente du CPAS Jeanne-Marie Oleeffe. «Ils vont choisir et payer

ce qu'ils vont acheter. C'est une question de dignité. Ce ne sont pas des mendiants!»

La précarité alimentaire existe aussi en milieu étudiant : des jeunes exclus des systèmes de subventionnement, souvent en déracinement familial, «mais aussi des étudiants internationaux, du Sud, qui ont sous-estimé le coût annuel que représente la vie quotidienne, dans notre société.»

Le vice-recteur aux affaires étudiantes de l'UCL Didier Lambert se réjouit de cette nouvelle initiative, qui complète les aides déjà existantes (banque alimentaire, tickets pour les restos U, aide au logement...). L'épicerie solidaire

servira de lieu de débats et d'ateliers autour d'une alimentation saine, la gestion du budget, le respect de l'environnement, l'engagement citoyen... avec l'aide de nombreux partenaires (kots-à-projets de l'UCL, AlimenTerre, Croix-Rouge...).

L'épicerie sera tenue par des habitants et des étudiants des kots-à-projets. Elle bénéficie d'un subside de la Région wallonne de 10.000€, grâce au Plan de Cohésion Sociale de la Ville, ainsi que du soutien des Fondations Louvain et Woitrin. ■



Ville (via son CPAS), UCL et Centre Placet sont partenaires dans la mise en place d'une épicerie solidaire à Louvain-la-Neuve.

COURS DE YOGA
par Françoise Marion

LE HATHA YOGA pour débutants et initiés
Le mardi de 19h00 à 20h15

Contactez-moi
info@yogafrancoisem Marion.be
ou mobile 0475 27 56 02

au Monastère de CLERLANDE,
Salle Jacques Dupont (r.-de-ch.)
allée de Clerlande, 1
1348 Ottignies-Louvain-La-Neuve

www.yfm.be

The BB Group
The way for a Better Building

Michaël Van Steyvoort •
Ir architecte •
bbgroup@scarlet.be •
www.bbgroup.be •
0475 96 85 64 •
010 22 62 36 •

- Certification PEB (RW et RBxl)
- Conseiller et Responsable PEB
- Audits Energétiques PAE1 et PAE2
- Thermographie • Permis de Location

Découvrez nos différents départements ...

Gros-œuvre	Toiture	Aménagement extérieur
Isolation	Bois/panneaux	Menuiserie intérieure
Plafonnage	Outillage/peinture	Carrelage/sanitaire

Visitez notre showroom!

BigMat. Bien plus que des matériaux

GREZ-DOICEAU
Chaussée de Wavre 362 / 1390 Grez-Doiceau
T +32 (0)10/84.15.28 | info@bigmat.be

www.bigmatgrezdoiceau.be

A la recherche d'un logement à loyer modéré ?

La Ville possède 28 logements à loyer modéré, pour des couples ou des personnes seules avec un enfant (appartement 2 chambres uniquement), dont l'âge ne dépasse pas 35 ans lors de la conclusion du contrat de bail. Régulièrement, l'un ou l'autre appartement se libère à la Tannerie (avenue du Douaire, à Ottignies).

Les candidats doivent être originaires d'Ottignies-Louvain-la-Neuve ou domiciliés dans la commune depuis au moins 5 ans... ou avoir été domiciliés pendant au moins 15 ans dans la province. Ils doivent justifier l'intérêt qu'ils ont pour la ville, ne pas être

propriétaires ou usufruitiers... et disposer de revenus moyens (isolé : montant compris entre 25.700 et 39.900€, avec un abattement de 2400€ par enfant à charge ; couple : montant compris entre 32.100 et 48.200€).

Le loyer mensuel indexé est établi suivant la superficie du logement. Il varie entre 415€ et un peu plus de 555€. Le couple de locataires se verra octroyer une ristourne communale fixée à 25% des loyers versés les six dernières années, à condition d'acquiescer pour lui-même, durant la période pendant laquelle il est bénéficiaire du logement à loyer modéré, son logement principal sur

le territoire de la commune.

Intéressés ? Adressez votre candidature motivée et argumentée au Collège communal, 35, av. des Combattants, à 1340 Ottignies. Joignez-y une copie de vos trois dernières fiches de paie, une copie de votre contrat de travail ainsi qu'un document de composition de ménage et un certificat de bonnes vie et mœurs. N'oubliez pas d'indiquer un numéro de téléphone ou une adresse mail pour vous joindre en cas de besoin.

Info 010 / 43 60 45

Collectif des Femmes ASBL

Gala « un Toit pour elles »

Vendredi 29 mai 2015 à 18h30 à l'Aula Magna de Louvain-la-Neuve



Tombola et vente aux enchères de tableaux, de créations stylistiques de nos ateliers Pluri'elles

Illustration : Roxana Alvarado

Au profit d'un « Toit pour elles »

« Un havre de paix pour les femmes séropositives et pour l'accompagnement des femmes victimes de violence »

En exclusivité soirée animée par Bruno Coppens qui réunira autour de lui musiciens et chanteurs africains : le groupe « Tshumbuk lève-toi! », L'humoriste Joana Kabongo, Le musicien Fredy Massamba

- **Accueil** : Les Tambourinaires du Burundi
- Les impers'tinences de Françoise Pendville
- Contrastes et Etoiles du Sud, les femmes filent et défilent
- **Exposition** : Songes et Réalités

Repas - spectacle - Prix : 80 € /personne
Apéritif offert - boissons non comprises

Renseignements : 010/47 91 85
info@collectifdesfemmes.be
www.collectifdesfemmes.be



SPORT
CULTURE



ECOLE DE NATATION
AQUAGYM - AQUAFIT
ECOLE DE JUDO

Tout public

010 400 501
sport-culture.be

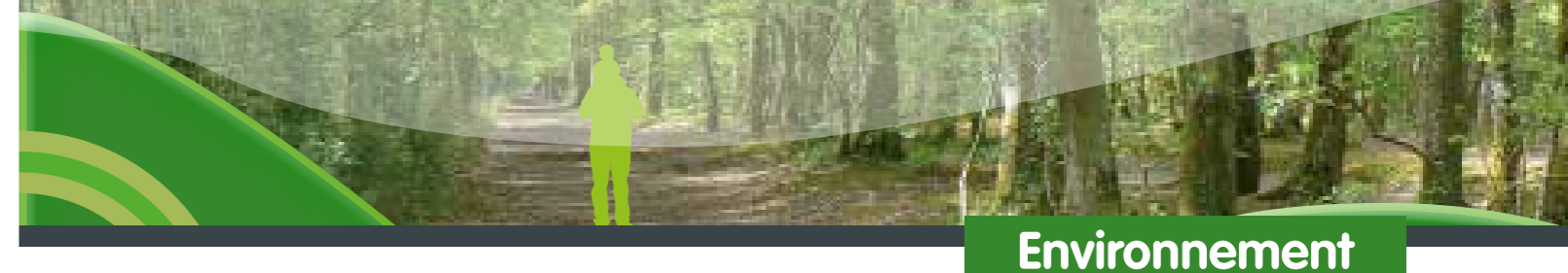


LE DOJO D'ASMADE

Atelier de **MEDITATION**
le jeudi soir
Cours de **MASSAGE SHIATSU**
Massages individuels



11, rue du Chemin de Fer à 1340 Ottignies
Tél.: 010 / 402.132 • asmade@skynet.be
Renseignements : 0475 / 987.995 Françoise Eglème
0476 / 216.881 Marc Nolmans



Environnement

Nos castors : sous surveillance

Arbres abattus et écorcés, entamés en forme de «K» ou en sablier... pas de doute, le castor se plaît dans notre ville! Le 25 février, des spécialistes ont inspecté les berges de la Dyle et constaté qu'il n'y a pas péril en la demeure. Les riverains seront invités à protéger leurs arbres ou à les tailler, si ceux-ci représentent un danger pour la sécurité publique.

Des habitants de Limelette se sont inquiétés des dégâts causés par les castors, le long des berges de la Dyle. L'éco-conseillère Dorothee Hébrant a organisé une réunion sur le terrain, le 25 février, pour évaluer les risques éventuels (chutes d'arbres, inondations).



Des spécialistes ont inspecté les berges de la Dyle et constaté que si le castor y est bien présent, il n'y a pas de danger pour la sécurité publique.

« *Le castor est là, il faut faire avec!* », constate Jean-Claude Krack, de la Division de la Nature et des Forêts (DNF)/cantonement de Nivelles. « *C'est une espèce protégée. Son élimination n'est autorisée qu'après enquête approfondie et obtention d'une dérogation, uniquement si sa présence représente un danger. En plus, il risque toujours de revenir!* »

Les spécialistes ont considéré qu'il n'y a rien d'alarmant dans notre ville. Jean-Luc Biermez, de la Direction des cours d'eau non navigables pour le Service Public de Wallonie (SPW), explique comment ses équipes sont intervenues à la mi-février, pour faire tomber quelques arbres taillés en crayon à hauteur du club de tennis de Limelette. « *Nous avons retiré les arbres tombés dans l'eau. Nous en avons profité pour faire basculer, côté terrains, les spécimens qui risquaient de se retrouver dans la rivière.* » D'après lui, les riverains regrettent surtout l'inesthétique des constructions du castor. Mais point de vue écologique, il n'y a rien à redire : le bois se décompose naturellement dans la rivière et sur les berges, véritable garde-manger pour une multitude de bestioles.

Le castor attaque les arbres pour faire ses dents, se nourrir, construire sa hutte et des barrages. Il n'hiberne pas, son activité est plus visible l'hiver puisque la végétation est plus rare.

directement le long de la berge, dans les 10 premiers mètres. Il vaut mieux laisser les troncs par terre afin qu'il les exploite sur toute leur longueur!

« *On peut prendre des mesures préventives, comme placer des grillages autour des arbres. Mais ces treillis doivent être assez hauts, au moins 1,2m, car le castor est grand quand il se dresse sur ses pattes arrière* », indique Benoît Manet, du Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA) pour le SPW. « *Dans la plupart des cas (90%), le castor s'attaque aux arbres (peupliers, saules, noisetiers, sorbiers, bouleaux, coudriers...) situés*

Un courrier sera envoyé aux riverains dont les parcelles longent la Dyle entre l'avenue de Veszprem et la rue Charles Dubois. Ils seront invités à protéger leurs arbres à l'aide de treillis, ou à les recéper (les tailler très court, entre 50cm et 2m), si ceux-ci menacent la sécurité publique.

La Région va identifier les arbres sensibles dont elle est responsable et en effectuer la protection, ces prochaines semaines. ■

Eric Mass'art

Artisan peintre et tapissier

Peintures intérieures & extérieures,
Tapisseries,
Revêtements sols et murs,
Pose de stores



Devis gratuits

Pour tout renseignement, contactez-moi au 0477/45 27 07 - www.decoration-massart.be
Chaussée de Bruxelles 128 D - 1300 Wavre

Le Petit Baigneur
TECHNIQUE DE LA PISCINE

Journées portes ouvertes
Weekend du 4 et 5 avril de 9h à 18h00

Multiples actions avec des réductions de 15 à 60%



Le Petit Baigneur
TECHNIQUE DE LA PISCINE



Mais aussi Deux magasins

Rue Ch. Jaumotte 76
1300 Limal
Tél : 010 41 85 59
Fax : 010 40 25 80

Chaussée de Louvain, 709
1380 Lasne
Tél : 02 351 87 64
Fax : 02 351 87 63

www.lepetitbaigneur.be
info@lepetitbaigneur.be



Trois fleurs provinciales

Ottignies-Louvain-la-Neuve a obtenu le label «trois fleurs» au concours provincial «Villes et villages fleuris 2014», comme chaque année depuis 2007!



Les représentants des 12 communes qui ont participé au concours provincial «Villes et villages fleuris 2014».

La Province a décerné ses labels «Villes et villages fleuris», le 21 janvier au domaine du Bois des Rêves. Quelque douze communes ont participé au concours, en 2014. Comme chaque année depuis 2007, notre Ville a obtenu trois fleurs. Trois autres communes l'ont rejointe en haut du podium: Nivelles, Villers-la-Ville et pour la première fois, Jodoigne.

«Il y a un engouement pour faire en sorte que les communes soient de mieux en mieux fleuries. Les citoyens accordent énormément d'importance à la propreté et l'embellissement de leur cadre de vie», a déclaré le député provincial en charge de l'Environnement Marc Bastin, avant d'annoncer qu'en plus des subsides octroyés

pour le fleurissement, la Province accorderait un subside aux communes qui s'équipent de désherbeurs thermiques. Notre Ville, pionnière en la matière, a déjà fait l'investissement... mais pourra rentrer sa facture!

Les lauréats sont repartis avec des plaques «une, deux ou trois fleurs» à fixer aux entrées de leurs villes ou villages.

Des vasques à réserve d'eau
Notre service Espaces verts compte une vingtaine d'ouvriers, qui veillent à ce que nos ronds-points et parterres soient beaux en toutes saisons. Ils assurent aussi les plantations et l'arrosage des paniers suspendus (avec l'ASBL La Cordiante, en été à Louvain-la-Neuve).

«Le subside provincial nous a permis d'acheter 128 nouvelles vasques à réserve d'eau, qui s'ajoutent aux 145 vasques que nous avons déjà. Elles sont beaucoup plus faciles et rapides à arroser que les paniers à fond géotextile. Elles nécessitent moins de terreau et le fleurissement est meilleur : il faut moins de plantes», explique Jacques Ponthière, du service Espaces verts. «Nous ne conserverons qu'une trentaine de paniers, là où on ne sait pas accrocher les vasques : à l'avenue des Droits de l'Homme et à la Porte de Court-Saint-Etienne.»

Le choix de la couleur rouge n'a finalement pas été retenu en 2014, le surfinia rouge étant réputé fragile. ■

Développement durable

La plateforme développement durable de Louvain-la-Neuve, constituée de 8 kots-à-projet, vous invite à sa Journée du Développement Durable, le 2 avril, dès 12h30, sur la place des Wallons. Au programme : stands et concerts ; conférence inaugurale la veille.

Info emanuele.vitale@student.uclouvain.be

Recherche (apprentis) jardiniers

Vous aimez jardiner ou souhaitez apprendre? Vous voulez découvrir de nouveaux légumes ou partager vos meilleures recettes? Vous souhaitez rencontrer d'autres passionnés ou partager un moment convivial? Rejoignez les jardiniers du potager du Bauloy (Ottignies)! Parcelle de terrain et outils de jardinage à votre disposition, toute l'année.

Info 010 / 24 23 70
0496 / 35 65 01

Les tags dégradent le cadre de vie

Les tags constituent des actes d'incivisme qui engendrent un sentiment d'insécurité et de malpropreté, perturbent l'ordre public par une pollution visuelle et environnementale.

Notre Ville consacre un budget à la lutte contre ces nuisances. Cette année, c'est la société Sotravim qui a remporté le marché, pour supprimer les tags qui dégradent le patrimoine communal.

Le Règlement Général de Police (RGP) prévoit de punir les auteurs de graffitis/dégradations et impose au propriétaire d'un bien mobilier

ou immobilier (se trouvant sur le domaine privé et visible depuis la voie publique) de maintenir ses espaces dans un état exempt de tout tag, graffiti ou inscription.

Si votre bien a été tagué :

- Cachez le tag, si c'est possible et non interdit par une autre disposition (urbanistique, par exemple). Faites-le disparaître derrière une couche de peinture ou couvrez-le de végétation (type plante grimpante), ce qui permettra d'éviter d'autres tags.
- Faites-le nettoyer. Le marché conclu entre la Ville et la société Sotravim est ouvert aux

particuliers, aux mêmes conditions (30€/m²). Prenez rendez-vous: 0475 / 29 12 28 ou 010 / 68 83 81. Une ou plusieurs photos seront demandées pour estimer la difficulté d'accès au tag, un devis de confirmation sera envoyé par email. Paiement au comptant, pour les particuliers ou gérances d'immeubles.

- Nettoyez-le vous-même (s'il est petit). Le service Travaux-Environnement vous conseillera quant à la meilleure manière de procéder.

Info 010 / 43 62 51

Collecte des tailles de haies

Comme chaque année, la Ville se propose de broyer vos tailles de haies. Ce service vous est offert pour vous éviter de vous rendre jusqu'au parc à conteneurs avec des déchets volumineux.

Les branches, dont le diamètre sera compris entre 3 et 17 cm, d'une longueur d'un mètre minimum, seront disposées (et non abandonnées) en tas devant votre domicile, à un endroit facilement accessible. Le volume est limité à dix brouettes par ménage.

Les tas de feuilles, tiges de rosiers, tailles de petite haie et branchages non conformes ne seront pas ramassés.

Calendrier de ramassage

- Semaine du 20 avril :** Limelette
- Semaine du 27 avril :** Ottignies
- Semaine du 4 mai :** Céroux-Mousty
- Semaine du 11 mai :** LLN

Inscription avant le 13 avril : environnement@olln.be (si pas d'email : 010 / 43 62 50).

Activités du PCDN

Les membres du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) vous invitent :

- Le samedi 25 avril, à 10h30, au jardin potager du Buston (avenue du Houx, à Limelette) : « Sauvage de ma rue », balade pour découvrir /reconnaître et « graffer » le nom des plantes sauvages que vous rencontrez,

suivie d'une séance pratique sur l'utilisation d'alternatives aux pesticides pour entretenir son trottoir.

- samedi 30 mai, à 10h30 : découverte du bois de l'Escavée. Rendez-vous au parking du centre sportif Demeester, rue de l'Invasion (Ottignies).

Info environnement@olln.be

Que faire de vos «encombrants» ?

Réparez-les

RepairCafé du Dépa-kot (pour réparer les objets mécaniques (+ vélos), électroniques (+ ordinateurs), couture). Tous les mercredis, de 16h30 à 17h, à la Maison du Développement Durable (MDD, Grand-Place, 7, à Louvain-la-Neuve).

Donnez-les

Donnerie de Louvain-la-Neuve: <http://listes.agora.eu.org/listinfo/donnerie>

Faites-les collecter par la Ressourcerie

• Si au moins 25% de vos déchets sont réutilisables, enlèvement gratuit (pris en charge par la Ville), 067 / 68 5510 - www.redyle.be. Les frais pour une intervention à l'étage (collecte, démontage, montage...) s'élèvent à 25€/demi-heure, pour deux hommes.

• Si vos déchets ne sont pas réutilisables, vous payez 5€/m³ (max 3 m³ par enlèvement), la Ville prend en charge le surplus (estimé à 15/20 € par enlèvement). 0800 / 49 057. Liste des déchets acceptés sur <http://www.ibw.be/valo-guide-enc.htm#4>

Journée Rituel zen

- 1 journée accès au centre
- 1 massage thaï ou Tao 50'
- 1 bain de jouvence aux huiles essentielles 20'
- + lunch inclus

120€
 au lieu de 160€
 par personne

Journée délices de printemps

- 1 journée accès au centre
- 1 soin visage coup d'éclat 30'
- 1 hydrojet-massage sur fond de musique zen 20'
- 1 bain hydromassant aux huiles essentielles 20'
- 1 massage personnalisé 20'

135€
 au lieu de 188€
 par personne

INFOS ET RÉSERVATIONS

Le centre de Balnéothérapie du Château de Limelette
Tél.: +32 10 42 19 50
 reservation@chateau-de-limelette.be
 www.chateau-de-limelette.be

Offre temporaire exclusive : valable tous les jours sauf mercredi selon disponibilité sur réservation jusqu'au 30 juin 2015.
 Port du maillot obligatoire au centre.
 Accessible à partir de 16 ans. Vous munir de votre peignoir et sandales ou en location sur site à 5 €/p.

I Love Garden
 > CRÉATION & ENTRETIEN DE JARDIN
 > PAVAGES
 > TERRASSES



0471/31 76 39
www.ilovegarden.be

MONDO BIO
 LES SAVEURS ONT DU SENS
 www.mondobio.be



MONDO BIO, VOTRE MAGASIN DE PROXIMITÉ !

VOUS ÊTES VENUS TRÈS NOMBREUX À L'OCCASION DE NOTRE ANNIVERSAIRE .

Toute notre équipe vous remercie chaleureusement pour le soutien, l'accompagnement et la sympathie témoignés quotidiennement depuis 5 ans maintenant, par votre présence, votre sourire et votre intérêt.

MERCI À TOUTES ET TOUS !

AVENUE PROVINCIALE 76, 1341 OTTIGNIES
 (à 500m du Douaire d'Ottignies)
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 18h30
 www.mondobio.be



Bon appétit, aux restos U

Si les restaurants universitaires sont fréquentés en majorité par les étudiants (60%) et le personnel de l'UCL (30%), ils sont aussi accessibles au grand public. On vient les visiter parfois de France, pour s'inspirer de leur gestion professionnelle et de la qualité des menus.

3 88, 389, 390... le chef de partie Luc Poreye est de corvée boulettes ! C'est qu'aux restaurants universitaires de l'UCL, tout est fait maison.

« 400 boulettes aujourd'hui, 3000 d'ici la fin de la semaine. Elles sont roulées à la main et cuites à basse température. Vendues à 5,95€ pour les étudiants et le personnel de l'université, à 7€ pour les extérieurs. »

Garry Van Loo a repris la direction de l'ASBL Restaurants universitaires il y a trois ans et donné un nouveau souffle à l'entreprise. Tout est cuisiné sur place (à Louvain-la-Neuve, entre la Grand-Rue et la rue du Sablon), avec un maximum de produits frais, de saison, « fair trade » et bio quand c'est possible.

« Nous avons un fournisseur unique, qui privilégie la production wallonne. Un seul camion nous livre chaque jour, pour limiter les émissions de CO₂. Nos emballages sont biodégradables, en fibre de maïs ou cellulose. Même nos gobelets, qui ont l'air d'être en plastique, sont en fécule de maïs et partent au compost après utilisation. »

Les déchets ? Il n'y en a guère. Grâce aux commandes « à la feuille de salade près » (suivant les statistiques des années précédentes, les périodes de vacances, examens...) et aux ordres de fabrication précis.

« Les plats qui ne sont pas vendus dans nos restaurants partent

pour le service traiteur (soupers de cours...). Nous étudions la possibilité de travailler avec la nouvelle épicerie sociale, pour limiter encore les « restes ». »

Le directeur des restos U se félicite aussi d'une traçabilité irréprochable : tous les produits sont étiquetés, avant et après transformation. Les plats sont conservés durant une semaine, pour permettre d'éventuels tests de qualité.

2000 couverts quotidiens

Une quarantaine de personnes s'affairent en cuisine, pour préparer quelque 2000 plats, chaque jour (ceux des deux restos U, de la sandwicherie et du service traiteur de Louvain-la-Neuve, mais aussi ceux qui seront réchauffés dans les restaurants universitaires de Woluwe et de Mons).

Les menus sont élaborés avec l'aide d'une diététicienne, calculés sur une base de 15 jours, pour garantir une alimentation idéale aux jeunes adultes. En période de blocus, ils sont adaptés pour un tonus optimal !

« Les plats du jour « malins » sont proposés à un tarif plus que raisonnable - 3,20€ pour les étudiants, 4,85€ pour le personnel UCL, 6,65€ pour les extérieurs - pour répondre à notre politique à la fois de santé et sociale : une alimentation de qualité pour tous », explique le vice-recteur aux Affaires étudiantes Didier Lambert. « Nos étudiants en difficulté sociale disposent en plus de bons à valoir, sortes de tickets restaurant. »



Le chef de partie Luc Poreye est de corvée boulettes !

Ragoût d'agneau, sauté de porc, brochette de poisson... en plus d'être diététiques, les plats malins sont variés. Si néanmoins l'affamé n'est pas tenté, la carte prévoit toujours un plat végétarien, des pâtes, quiches, salades...

Des plats halal ou casher peuvent être confectionnés sur demande.

« Nous ne comptons pas nous arrêter là ! Nous planchons sur de nouvelles installations pour notre unité de production, dans le parc scientifique, et prévoyons d'agrandir notre sandwicherie de Louvain-la-Neuve, avec un nouvel espace « lounge » et un self-service. Nous proposerons bientôt des poches de soupe et des plats à emporter, à réchauffer chez soi », annonce Garry Van Loo. ■

Occuper les jeunes pendant les « jours blancs »

Du 20 au 30 juin, les élèves de l'enseignement secondaire (3^e, 4^e, 5^e et 6^e année) pourront participer à des actions citoyennes. Les inscriptions sont ouvertes !

Le projet « Délibère-toi » est né en 2011, de réflexions menées au sein d'une série d'associations locales qui souhaitent rendre la période des délibérations plus citoyenne, plus solidaire, moins risquée et moins vide de sens.

Les deux premières éditions ont remporté un grand succès : de nombreux jeunes ont mené des actions citoyennes, pour la Croix-Rouge, l'ASBL Sans Collier, le Contrat de Rivière Dyle-Gette, la Maison du Développement Durable,

plusieurs homes pour personnes âgées, l'ASBL Gratte, la télévision communautaire TV Com...

Cette année, les actions citoyennes se dérouleront du 20 au 30 juin. Il s'agit d'un service rendu à un partenaire qui n'a pas les moyens de réaliser lui-même son projet. Mais c'est surtout une occasion de rencontre (entre jeunes et moins jeunes, avec des acteurs sociaux et des professionnels), de découverte et d'échange (afin d'acquiescer et d'offrir des compétences).

Différents secteurs d'activités sont proposés: solidarité, enfance-jeunesse, handicap, santé, environnement, travail manuel, médias et mise en place du festival culturel « Délibère-toi ».

Plus de 600 « stages » sont disponibles ; les inscriptions sont ouvertes ! ■

Info www.deliberetoi.be



Parcours QR Codes

Plus interactif qu'un audio-guide !

Depuis le 20 mars, le parcours QR Codes de l'Office du Tourisme-Inforville permet aux visiteurs de découvrir notre ville et ses curiosités de manière interactive, autonome, complète et ludique.

Le QR-code (« Quick Response », en anglais) est ce petit carré noir sur fond blanc présent notamment sur les affiches publicitaires. Il renvoie à une page Internet mais permet aussi l'envoi d'un e-mail, l'inscription d'un événement dans l'agenda de l'utilisateur... Il se scanne à l'aide d'une application de lecture téléchargeable gratuitement sur son smartphone ou sa tablette.

Chez nous !

A chaque code disposé dans la ville (27 à Louvain-la-Neuve, 7 à Ottignies) que scannera le promeneur, une interface web lui délivrera des informations (histoire,

architecture...) sur les lieux qu'il visite : le château d'Ottignies, la place des Sciences, le couvent des Dominicains...

Deux plans reprennent toutes les balises, pour permettre au promeneur de se diriger vers le lieu de son choix.

Un fil rouge

L'Office du Tourisme-Inforville a imaginé un fil conducteur pour l'ensemble du parcours. Un narrateur a été choisi pour chaque lieu, qui s'adresse directement à l'auditeur sous forme de texte écrit et, à terme pour tous les lieux, de lecture audio, afin de donner vie à ce personnage imaginaire. Des vidéos, extraits sonores et photos illustrent les propos. Pour les plus curieux, une fiche informative sur le lieu complète l'introduction narrative. ■



Le visiteur obtiendra notamment des informations (histoire, architecture...) sur la place des Sciences, en scannant le code installé à proximité.

Info **Office du Tourisme-Inforville**
Place de l'Université 1,
Galerie des Halles
1348 Louvain-la-Neuve
010 / 47 47 47
www.tourisme-olln.be

Marche gourmande avec le Kiwanis

Le 26 avril, profitez des premières lueurs du printemps pour découvrir les plus beaux sentiers de promenade et les lieux incontournables de la gastronomie ottinoise et néolouvainiste.

Notre Ville organise la première édition d'une marche gourmande (en 5 étapes, du petit-déjeuner au dessert), en collaboration avec le Kiwanis Ottignies Cœur de Ville, le dimanche 26 avril.

Dès 9h, un accueil petit-déjeuner vous permettra de découvrir le Manoir de Morimont, au pied d'un bois de rêve. L'apéritif vous sera servi sur les traces de Tintin et du capitaine Haddock, au restaurant le Petit Vingtième (Musée Hergé). S'en suivra une dégustation à l'italienne inspirée par l'exercice du

golf (en entrée) à La Baïta. Lieu de charme et d'excellence, le Château de Limelette vous recevra dans son écrin de verdure, pour le plat. Enfin, la Boule de Chrystal rafraîchira vos papilles avec sa glace fabriquée à l'ancienne. Une dernière petite marche digestive vous permettra de rejoindre votre véhicule, vers 16h au Bois des Rêves.

Le tout en seulement 12 kilomètres de marche, pour 40€/personne. Une partie sera reversée au bénéfice des actions sociales du Kiwanis.

En pratique

Accessible à tous. Rendez-vous entre 9 et 9h30, au Manoir du Morimont (45, rue du Morimont, à Mousty). Parking au Bois des Rêves (allée du Bois des Rêves, à Mousty).

Inscription avant le 20 avril : 40€/personne, sur le compte BE81 1030 1896 8824 du Kiwanis Ottignies. Communication: Marche gourmande 26/04 + nom et nombre de personnes. Le paiement vaut inscription. ■

Info 0494 / 42 09 80, 0497 / 11 12 04, claud.huby@yahoo.com

Centre de Loisirs Actifs

Ne tardez pas à inscrire votre(s) enfant(s), car les places à nos plaines sont limitées.

Comme chaque année, la Ville organise des plaines de vacances pour les enfants de 3 à 16 ans. Elles auront lieu du 6 juillet au 21 août (inscription par semaine), dans les infrastructures des écoles de Blocry et des Coquerées.

Fort du succès de l'an dernier, le Centre de Loisirs Actifs réitère son projet pédagogique novateur en proposant à votre(s) enfant(s) des vacances basées sur le libre choix d'activités et le respect des rythmes de chacun.

Les 3-6 ans s'émerveilleront devant les coins à thèmes et les innombrables possibilités d'activités que leur offre le « Monde de CLA »: psychomotricité, jeux symboliques, ateliers créatifs, promenades, coin doux/lecture, pataugeoire...

Au programme des journées des 6-12 ans : activités dynamisantes, grands jeux, balades, piscine, ateliers créatifs et culinaires...

Des « projet ados » seront organisés pour les jeunes de 13 à 16 ans.

Inscriptions : du 20 avril au 1^{er} juin, formulaire d'inscription « on line » sur le site de la Ville (www.olln.be) ou document papier à l'administration communale. ■



Formation à l'animation

Le Cla organise aussi des formations d'animateurs reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles permettant d'obtenir le brevet d'animateur de centre de vacances. Ces formations sont ouvertes aux jeunes de 17 ans et plus désirant devenir animateurs, et sont organisées chaque année durant le congé de printemps en collaboration avec les CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active). Le stage pratique se fait durant l'été.

Déjà en possession du brevet d'animateur ou de coordinateur, tu cherches un travail dans l'animation pour cet été ? Envoie ton CV ou demande le formulaire ad hoc! L'appel à candidature se clôture le 15 mai.

Info 010/43 61 94 plainescla@olln.be

Les Coquerées à la télé

Les élèves ont reçu une équipe de l'émission « I Comme » (RTL-TVI), le 13 février.

Le 13 février, les 36 élèves en 6^e primaire à l'école communale des Coquerées (Mousty) - classes de Brigitte Clément et Bernard Jaumain - ont reçu la visite d'une équipe d'RTL-TVI, pour le tournage d'une séquence de l'émission « I Comme ».

« J'ai vu, sur Facebook, qu'ils recherchaient des élèves pour leur Abécédaire », explique Brigitte Clément. « Je nous ai inscrits, trouvant intéressant de découvrir l'envers d'une émission de télévision. »

Les enfants se sont entraînés à introduire leurs réponses à des questions : « Je pense que... », « Je crois que... », « Il me semble que... »... mais n'ont découvert les mots à définir qu'une fois installés devant la caméra.

Lanoline, néroli, oreillard... autant de mots auxquels ils ont essayé



de donner du sens, sur base des indices communiqués par l'équipe de l'émission. Le présentateur Jacques Van Den Biggelaar était du

tournage, pour les mettre à l'aise. L'émission sera encore diffusée les 4 et 11 avril, à 19h45. ■

Retrouver le goût de la lecture

Dans un ancien couloir-vestiaire illuminé par des guirlandes de Noël !

Les 29 élèves en 3^e maternelle aux Coquerées - classes des Castors et des Chevaliers - ont inauguré, le 13 février, leur nouveau « coin bibliothèque ». En présence de leurs parents.

« Ce couloir, entre nos deux classes, servait de vestiaire. Il n'était ni beau ni vraiment utile », explique l'institutrice Nathalie Hérent. « Début janvier, nous avons décidé de le transformer en bibliothèque, pour y ranger nos livres. »

De nombreux ouvrages faisant intervenir le loup, les enfants l'ont dessiné, découpé et collé partout!

Pour un résultat du plus bel effet, très coloré, inspiré des œuvres de Dubuffet et Vasarely.

« Nous avons repeint le coffre et imaginé un banc pour le loup amoureux (Saint-Valentin oblige !). Nous avons travaillé l'écriture (les lettres qui forment le mot « loup » n'ont plus de secret pour eux), le graphisme, la notion de gauche et droite. Nous avons aussi décoré un drap qui nous servira de théâtre de marionnettes, à l'entrée du local. »

Personnages et animaux masculins et féminins, éléments de décors... ont été fabriqués à l'aide de matériel de récupération, gants de toilette, cuillères en bois...



« Ainsi nous pourrions aussi travailler la prise de parole devant les autres. »

Madame Nathalie est fière de nous montrer l'éclairage, au plafond, composé d'une multitude de guirlandes de Noël.

« C'est un cadre agréable pour redonner le goût de la lecture aux enfants. »

A vélo !

Vente de vélos d'occasion et réparation :

- le 18 avril, au Point Vélo de la gare d'Ottignies. Dépôts de 10 à 13h (uniquement des vélos en état correct), vente de 14 à 17h.
- le 6 mai, sur la place de l'Université de Louvain-la-Neuve.

Ateliers de réparation

A Ottignies : Maison des Cyclistes (gare), toute l'année.

A Louvain-la-Neuve :

- Repair Café du Dépa-kot, tous les mercredis, de 16h30 à 17h, à la Maison du Développement Durable (MDD, Grand-Place, 7, à Louvain-la-Neuve).
- Kot Meca : 1^{er} avril /6 mai, sur la place de l'Université ;
- Gracq : samedis 9 et 23 mai, 13 et 27 juin, pendant la durée du marché.

Collecte de vélos dans les parcs à conteneurs de l'IBW, le 25 avril.

Info 010 / 40 15 13

Théâtre amateur

La nouvelle troupe de théâtre amateur «Les Compagnons du Rêve» (Ottignies) présente «Le verbe aimer à tous les temps», 10 histoires d'amour et de désamour, mis en scène par Olivier Cravatte, les 18 et 19 avril, à 15h, au Centre Nerveux, 8, rue de Franquennes, à Mousty. PAF : 8€.

Info 0472 / 09 49 56
lescompagnonsdureve@gmail.com

Le mariage de Jésus

L'Eglise Protestante Evangélique d'Ottignies (rue des Fusillés, 37), programme une conférence-débat « Le mariage de Jésus : on en parle ? Convaincus ? Etonnés ? Choqués ? En fait, quelle a été sa véritable épouse ? Question cruciale ! » avec le pasteur Florent Varak (région lyonnaise), le jeudi 23 avril, à 20h. Entrée libre.

Info 0472 / 28 79 73

Bruno Coppens pour les femmes

Le Collectif des Femmes de Louvain-la-Neuve organise une soirée de gala «Couleurs du Monde» - Bruno Coppens entouré de musiciens et chanteurs africains - le 29 mai, au profit de « Un toit pour elles » (havre de paix pour les femmes séropositives, qui propose un accompagnement des femmes victimes de violence). PAF: 80€.

Info 010 / 47 91 85
Info@collectifdesfemmes.be
www.collectifdesfemmes.be

Au Musée

Le Musée de Louvain-la-Neuve (1, place Blaise Pascal) programme une exposition « Passages », du 8 au 31 mai. Elle s'intéresse à la manière dont la relation entre photographie/image fixe et film/image mobile est exploitée par des artistes-vidéastes afin de réagir aux bouleversements technologiques, sociaux et politiques de ce temps.

Le Musée organise aussi deux journées pour les familles (ateliers « Graver, encrer, imprimer ! » les 8 et 15 avril, à 11 ou 14h), une conférence « Que nous racontent les marges de l'art ? », le 28 avril à 20h en l'auditoire Socrate 11), des visites découvertes sur le temps de midi (un jeudi par mois).

Info www.museelln.be

Groupes de la mémoire

Si votre mémoire vous joue des tours, si vous avez envie de la redécouvrir... participez à un module de « Groupes de la mémoire » (limité à 8 personnes de plus de 50 ans ; 1h30 par semaine, durant 8 semaines consécutives), du lundi 27 avril au 22 juin, de 10 à 11h30, à la Maison de la Citoyenneté d'Ottignies (15, rue des Deux Ponts).

Info 010 / 81 31 01, poste 2

Brocante

La brocante de la rue des Fusillés et de la rue du Ruisseau aura lieu le 14 mai, de 9 à 16h. Grimages, mandalas, sculpture de ballons, présence d'un dessinateur de presse et d'un illustrateur pour enfants. Inscriptions : brocantedelaruedesfusilles@yahoo.be ou à la librairie Le Petit Bouquineur, 2, rue des Fusillés.

Conférence Hypathia

La Maison de la Laïcité d'Ottignies (19, rue des Deux Ponts) programme une conférence « Albert 1^{er} insolite ! », par Marie-Rose Thielemans, le vendredi 24 avril à 19h30. PAF : 5€. La conférencière envisage les positions du Roi à l'égard de la Constitution, des atrocités allemandes d'août 1914 et surtout au point de vue philosophico-religieux.

Info 010 / 41 12 03
www.mlhypathia.be
www.facebook.com/MLOHypathia,
information@mlhypathia.be

Brocante à Limelette

Une brocante (vente et échange d'objets uniquement en lien avec les enfants de 0 à 12 ans : vêtements, jouets, livres, matériel de puériculture, sport...) aura lieu le dimanche 26 avril, de 9h30 à 12h30, dans la cour de l'école communale de Limelette (avenue de Jassans, 67).

Info apjassans@outlook.fr

Réflexion sur les médias

L'ASBL Génération Espoir vous invite à « Divers-Cité », le 9 mai, de 14 à 18h, au lycée Martin V (avenue des Arts, 20, à Louvain-la-Neuve), pour une après-midi de réflexion sur « Les médias : quel impact sur le Vivre Ensemble ? ». Accès gratuit. En partenariat avec la Cellule de Développement Communautaire de la Ville, le Centre Régional d'Intégration du BW, Vie Féminine, Hypathia, le Centre culturel islamique de LLN, la mosquée de Court-Saint-Etienne, le CCO.

Info 010 / 41 22 03
generationespoir@mail.be

Conférence «Repèr'âges»

L'équipe «Repèr'âges» d'Ottignies vous invite à une conférence « Une œuvre d'art à la loupe », par l'historienne d'art Claire-Hélène Blanquet, le mardi 12 mai, de 14 à 16h, dans la salle paroissiale du Petit-Ry (derrière l'église Saint-Pie X). PAF: 5€.

Info 0470 / 07 34 75

Deux mois, deux roues

Le vélo ? L'essayer c'est l'adopter !

Notre Ville et Pro Velo vous proposent d'essayer gratuitement un vélo, durant deux mois.

En quatre vagues successives, 32 candidats (préférence sera donnée à ceux qui veulent réduire, voire supprimer leurs déplacements en voiture) disposeront - au choix - d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo pliant haut de gamme ou d'un vélo classique de qualité supérieure.

L'occasion de tenter un nouveau type de mobilité !

Pour faciliter cette transition, une formation technique sera dispensée, ainsi qu'un accompagnement en termes de conseils d'itinéraires, un apprentissage pratique du code de la route...

La Maison des Cyclistes (gare d'Ottignies), gérée par Pro Velo SERVICE, sera disponible à tout moment, afin de soutenir votre démarche.

Coaching, services, accompagnement et sentiment de participer à un groupe vivant la même expérience : autant d'atouts favorisant le transfert modal. Il n'y a que trois villes en Wallonie qui proposent une telle expérience !

Les périodes proposées

- le 20 avril (jusqu'au 5 juin) ;
- le 8 juin (jusqu'au 31 juillet) ;
- le 3 août (jusqu'au 25 septembre) ;
- le 28 septembre (jusqu'au 20 novembre).



Adressez votre candidature à la Maison des Cyclistes : brabantwallon@maisondescyclistes.be

Cycle du terroir

Tous à vélo, le dimanche 26 avril, pour une balade gourmande «Cycle du terroir» au départ du Point Vélo de la gare d'Ottignies : circuit familial de 20km, contrôle technique, gilet fluo et plaisirs gustatifs ! PAF : 5€ (adulte)/2€ (enfant).



Tribune libre Habitants

OLLN no-transat ?

Un mouvement citoyen a démarré, sous l'impulsion notamment de membres du Groupe d'Achat Commun (GAC) de Louvain-la-Neuve, pour faire face au projet de Traité Transatlantique et à ses conséquences possibles. Concrètement, nous souhaitons qu'Ottignies-Louvain-la-Neuve se déclare « zone hors TTIP » à l'instar de nombreuses villes françaises et de 5 villes belges dont Liège. Nous demandons aussi que la Ville rejoigne la plateforme « no-transat.be ».

Nous avons interpellé le Conseil communal le 21 janvier pour affirmer ces demandes, appuyées par près de 500 citoyens dont la moitié habite à Ottignies-Louvain-la-Neuve. Si nous saluons l'effort des autorités communales pour adopter une motion à l'unanimité

montrant une réelle préoccupation à l'égard du projet de Traité, nous aimerions qu'elles aillent encore plus loin, car les enjeux sont importants. Se déclarer ville No-Transat, c'est dire que si des lois injustes sont votées, nous ne les respecterons pas¹. C'est faire pression sur les autorités belges et européennes, inviter d'autres communes à se positionner. Et c'est bien une préoccupation en tant qu'Européens, parce que nous nous sentons concernés, et non une attitude de rejet de l'Europe.

Nous encourageons toutes et tous à signer l'Initiative Européenne auto-organisée (ICE) qui a déjà atteint 1,48 million de signatures, ce nombre augmentant chaque jour.

Nous continuons de notre côté à récolter des signatures tant pour

notre pétition locale que pour l'ICE, avant d'interpeller à nouveau le Conseil communal. ■

Pour le mouvement citoyen OLLN No-Transat, Sébastien Meyer, Rue Maurice Maeterlinck, 10 1348 Louvain-la-Neuve 0473 /42 48 19

¹ En paraphrasant l'article 35 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, nous pouvons affirmer que, quand les autorités européennes ont donné un mandat pour négocier dans le dos des peuples un traité qui viole leurs droits, s'opposer à ce traité et résister à son application est le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. A ce sujet, nous vous invitons à regarder l'interview du maire de Grande-Sinthe dans «Transatlantique arnaque, la casse du siècle», aux minutes 20 à 23 et 26 et 27 du reportage.

ASSURANCES BIDOUL
Toutes assurances - Toutes compagnies - Prêts hypothécaires - Placements

Place du centre, 4 | Tél. : 010 41 32 13 | bidoul@portima.be
1340 Ottignies-LLN | Fax : 010 41 02 02 | FSMA n° 111128A

Vous avez un doute sur votre qualité d'écoute, faites un test d'audition gratuit!

Audio-Solutions
Entendre c'est bien, comprendre c'est mieux

Rue de l'Amitié, 12
1300 LIMAL
Sur rendez-vous au
Tél. 010457013
E-mail : info@audio-solutions.be

WIDEX | SIEMENS

ÉTÉ 2015
6-18 ans
INTENSIF LANGUE
COACHING LINGUISTIQUE
LANGUE + ACTIVITÉ

Réservez avant le 30/04
et recevez €30,- de réduction !*

www.cll.be
0800 21 332

STAGES
BRUXELLES - LOUVAIN-LA-NEUVE - NAMUR - NIVELLES

CLL
Language centres
ASBL associée à l'Université catholique de Louvain

ROOBROUCK | **STIHL**
VIKING

PROMO PRINTEMPS 2015

FAITES RAYONNER VOTRE JARDIN

Grand route, 12 • 1345 Corbais • Tél. 010.65.57.38
Fermé le mardi
www.roobrouck-item.be

Vente et pose de tous types de clôtures

Ets BERGER RUELLE DRAYE

Rue aux Fleurs, 29 - 1341 Céroux-Mousty
010/61 81 61

GEOFFREY WILMART

Création et entretien d'espaces verts
GSM 0472/75 49 44 • Fax 010/61 10 33

Entreprise
de peinture

Rodolphe BAURAIND

Peinture intérieure / conseil couleur / tapissage
Peinture extérieure / façade / boiserie
Nettoyage / toiture / terrasse
Protection des murs extérieurs : hydrofuge

A votre service

Devis gratuit

010 68 94 63 - 0478/945 747

Bauraind-rodolphe@hotmail.com

Chaumont-Gistoux

Tout pour bébé
BBees
www.bbees.be
Couri-Saint-Etienne

Déposez votre liste de naissance,
en magasin ou sur Internet, ou
commandez en ligne sur le site
très convivial bbees.be

B-BEES VOUS FACILITE LA VIE!



B-BEES : Tout pour bébé et maman !

Av. des Métallurgistes 14
1490 Court-Saint-Etienne
Belgique
T: +32(0)10/61.60.31
F: +32(0)10/61.80.31

Rejoignez-nous
sur notre page Facebook
pour découvrir nos nouveautés.

Visitez notre site internet:
WWW.BBEES.BE
info@bbees.be

NOUVEAU

**MARCHÉ
DE PRODUCTEURS
ET ARTISANS
LOCAUX**

Fruits et légumes
de saison, produits
issus de la région
et artisanat local

ESPACE
DU CŒUR DE VILLE
À OTTIGNIES

**VENDREDI 8 MAI
DE 16 À 21 H**

AUTRES DATES:
LE 1^{ER} VENDREDI DU MOIS
5 JUIN - 3 JUILLET - 7 AOÛT
4 SEPTEMBRE - 2 OCTOBRE

Dégustations, bar et animations vous y attendent

Réservation d'un emplacement : commerce@olln.be - 010/ 43 61 02.

Une initiative du Conseil Consultatif de l'Economie
et de l'Echevin du Commerce de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Tribune libre

Minorité

Des informations ou désinformation ?

Le Collège est en pleine réflexion pour le réaménagement du centre d'Ottignies. Il a notamment chargé un auteur de projets de dessiner une esquisse, via un schéma directeur. Dans l'intervalle, la même majorité (ECOLO-CDH-PS) mène avec des promoteurs immobiliers des projets de densification partout. C'est ainsi que sont déjà dans le pipeline, 18 appartements en face du parking du Colruyt, 19 appartements à côté du bâtiment administratif de la ville, 89 appartements entre l'avenue des Combattants et la ruelle de la cure, 43 appartements en cours de construction de l'autre côté de la même avenue, 66 logements à côté de la Ferme du Douaire, entre 500 et 750 nouveaux logements près de la gare de Mousty, sans parler des projets sur le haut d'Ottignies (Balzat, rue du Petit-Ry...) et de Limelette (cfr. le BCO d'octobre 2014 relatif à l'urbanisme).

Récemment, alors que certains écolos déclaraient « plus de voitures au Douaire mais un grand espace convivial à la place du parking », l'échevin de l'Urbanisme Cédric du Monceau (CDH) évoquait, lui, son souhait de doubler la capacité du même parking.

Concernant la revitalisation de la place du Centre, l'échevin de l'Urbanisme évoquait encore, en janvier dernier, l'idée de racheter l'ensemble des constructions actuelles de l'îlot central de la place pour les raser (tout en érudant les questions de financement soulevées par l'opposition en

Conseil communal).

Concernant les abords de la gare d'Ottignies, il a déposé un nouveau plan d'aménagement (PCAR) pour la zone de l'actuel parking des Droits de l'Homme, faisant passer celui-ci d'une zone non-constructible à une zone d'habitat...

L'objectif du Collège est donc bien d'étendre le centre d'Ottignies, de Mousty à la gare, mais avec quelles implications pour tout un chacun en matière de densité, gabarits, mobilité, augmentation des services communautaires, architecture ?

Notre groupe est intervenu à de nombreuses reprises pour dénoncer le gigantisme systématique des projets, réclamer une urbanisation harmonieuse et non intensive, mais aussi pour demander de ne plus laisser la ville aux mains des promoteurs, de rechercher des solutions pour rendre l'accès au logement (achat ou location) plus accessible financièrement pour nos jeunes ménages et de réfléchir avant tout à la garantie de la mobilité pour tous dans la ville ainsi qu'au maintien d'espaces verts indispensables pour la « ville à la campagne » qu'on nous promettait encore lors de la dernière campagne électorale...

A Louvain-la-Neuve les projets continuent « bon train » avec la future dalle du quartier Courbe Voie qui accueillera un quartier résidentiel de 600 logements et surplombera les cinq niveaux du parking RER et avec la fin de la dalle prévue au bord du lac, les

logements envisagés autour de la ferme de Lauzelle, sans négliger toute la problématique actuelle soulevée et à raison par les habitants pour l'accès au parking-relais sans que celui-ci ne soit raccordé à la E411... On parle d'une Louvain-la-Neuve atteignant les 30.000 habitants à moyen terme (!)...

Pour nous, l'aménagement du territoire doit se faire dans un esprit de dialogue faisant largement défaut aujourd'hui, les réclamations des riverains étant trop souvent remises au placard...

Nous pensons qu'à l'instar de ce que les citoyens de Namur viennent d'obtenir pour un nouveau projet important dans le centre, les grands schémas d'aménagement de notre ville devraient être soumis à des consultations populaires telles qu'elles sont autorisées par les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Si vous partagez notre point de vue, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Pour le groupe OLLN2.0,

**Bénédicte Kaisin et
Nicolas Van der Maren,
Conseillers communaux
(benedictekaisin@gmail.com ou
nicolasvandermaren@yahoo.fr)**



Un traité transatlantique contesté par notre Ville

Le 20 janvier dernier, le Conseil communal votait à l'unanimité une motion faisant part de ses craintes et de sa méfiance par rapport aux négociations actuellement menées sur le TTIP, le Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement, qui se négocie depuis juin 2013 entre l'Union européenne et les Etats-Unis.

Explications sur cet accord qui pourrait avoir des conséquences à tous les niveaux, y compris au niveau communal...

TTIP ?

Ce Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement (également appelé TAFTA) a pour vocation de créer un grand marché réunissant les USA et l'Europe, marché qui rassemblerait 800 millions de consommateurs. Cet accord de libre-échange commercial deviendrait dès lors le plus large accord jamais signé ! Ses défenseurs affirment que la création de ce grand marché transatlantique conduira à une croissance économique pour les deux parties signataires, et à la création d'un grand nombre d'emplois. Ce que ses détracteurs mettent en doute...

Sur quoi porte le TTIP ?

L'accord porte sur l'abolition des barrières douanières entre les signataires, mais également sur la disparition des barrières non tarifaires. Derrière cette appellation se cachent les lois, réglementations ou normes adoptées par les autorités publiques à tous les niveaux de pouvoir, et dans tous les domaines possibles, comme la protection des travailleurs et des consommateurs, la défense de l'environnement, la performance technique des produits, etc. Cela ouvrirait donc un champ pour l'instant non touché par les accords de libre-échange commercial. L'accord propose également d'accroître les moyens d'influence des entreprises sur le processus législatif, et pour ce faire de créer un tribunal privé devant lequel les entreprises

pourront attaquer les lois des Etats et demander des compensations financières. Une firme pourrait donc par ce biais attaquer un Etat devant un tribunal arbitral international !

Quel impact possible de ce traité sur notre commune ?

Avec ce traité, certains aspects de la politique communale pourraient être vus comme une entrave au libre commerce. Prenons deux exemples concrets : depuis 2002, la Ville a décidé de favoriser des repas de qualité au sein de ses écoles communales, en utilisant principalement des produits de saison, locaux et biologiques. Le cahier des charges inclut donc l'obligation d'utiliser un certain nombre de produits issus de l'agriculture biologique. Un tel cahier des charges plus contraignant pourrait être contesté si le TTIP venait à être voté.

Il en est de même pour le Busto et le Bièreau que la Ville souhaite transformer en Quartiers sans pesticides dans le cadre de l'opération « Zéro phyto » : l'abandon de l'usage de pesticides pourrait être contesté par des firmes privées.

En résumé, toute norme publique locale plus contraignante pourrait être considérée comme « obstacle non tarifaire » à la concurrence, soumis dès lors à sanction potentielle...

Que dit la motion ?

Dans celle-ci, le Conseil communal affirme ses craintes « quant aux négociations telles qu'actuellement menées qui constituent une menace grave pour nos démocraties communales, notamment en matière économique, sociale, sanitaire, environnementale, culturelle ». Le Conseil « refuse toute tentative de dérégulation de nos normes » ; « demande aux autorités belges d'exiger que les négociations [...] visent absolument une harmonisation vers le haut, c'est-à-dire intégrant les normes les plus élevées » ; « demande aux autorités belges compétentes, à la Commission, au Conseil et au Parlement euro-

péens de suspendre provisoirement les négociations afin de procéder à une évaluation de l'état d'avancement de la négociation [...], de redéfinir le mandat octroyé à la Commission européenne après un débat au sein du Parlement européen, et de fixer des balises claires et de déterminer les objectifs de la nouvelle phase de négociation ». De plus, « le Conseil marque sa ferme opposition par rapport à toute clause de règlement des différends entre les investisseurs et les Etats qui pourraient limiter la juridiction des Etats membres, et ce afin de garantir les systèmes juridiques nationaux. » Enfin, vu la grande opacité dans laquelle ces négociations ont lieu actuellement, le Conseil demande aux autorités belges compétentes « de faire pression au niveau européen afin que les négociations [...] se fassent dans la plus grande transparence à l'égard des consommateurs et citoyens ».

Un vote à l'unanimité

Cette motion a connu un parcours assez inhabituel au sein du Conseil, puisqu'elle a été présentée une première fois au Conseil de décembre 2014, à l'initiative de 3 conseillères de la majorité : Carine Swinnen pour le PS, Marie-Pierre Lambert-Lewalle pour le CDH et Julie Chantry pour Ecolo. Lors du Conseil, les discussions avec la minorité ont abouti au report du vote de la motion, dans l'idée d'élaborer une motion commune et d'obtenir ainsi un accord unanime. Ce qui a été fait lors du Conseil du mois de janvier 2015, avec l'aide de Nicolas van der Maren (MR) et d'Anne-Sophie Laurent (Ecolo). La motion a donc été votée à l'unanimité. Un bel exemple de coopération entre tous les membres de notre Conseil ! ■

Carine Swinnen (PS)
Marie-Pierre Lambert-Lewalle (Cdh)
Anne-Sophie Laurent et Julie Chantry (Ecolo)

Pour les enfants de 3 à 8 ans

Le Samedi 4 avril à 15h

Grande chasse

aux 40 000 oeufs

à la Ferme du Douaire à Ottignies

Nombreuses animations de 14h à 17h :

Grimages, bricolages, château gonflable, tir à l'arc et...

flash mob avec vos enfants !



Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Echevinat du commerce et de la jeunesse



Pépinière de production

de petits arbres et arbustes

Vente d'arbres, vivaces et annuelles

Concepteur de jardins

Conseils personnalisés & suivi de votre jardin



www.letry.be

Tel : 0032(0)10 61 40 92



BE 1341 Ottignies (Cérroux)